



2022

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service
de gestion des déchets

**Direction Prévention et Valorisation des
Déchets**

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	4
LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES	5
Le territoire	5
Les missions	6
Les différents sites.....	7
L'ORGANISATION DU SERVICE	8
Les déchets pris en charge par le service.....	8
Le service prévention des déchets et relation usagers.....	9
Le service de collecte en porte à porte.....	13
Les services spécifiques de collecte en porte à porte.....	15
Le service de collecte en point d'apport volontaire.....	16
Le service de collecte en déchèterie.....	16
Le service de tri, traitement et valorisation des déchets	19
SYNTHÈSE 2022.....	23
LE RETOUR A LA NORMALE APRES UN CONTEXTE SANITAIRE DIFFICILE DE 2 ANS.....	24
LE SCHEMA GENERAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS	24
VARIATION GLOBALE DES QUANTITES DE DÉCHETS COLLECTÉS.....	25
Evolution du ratio de déchets collectés entre 2010 et 2022	25
Repartition des collectes	26
UNE VALORISATION MATIÈRE AU DELA DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	27
La consolidation des performances des collectes selectives	27
UNE EVOLUTION DU TONNAGE ENFOUÏ EN BAISSÉ.....	28
DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT	29
Certification iso 9001.....	29
Le plan local de prevention des dechets menagers et assimilés.....	30
La reprise de la mise en place de la gestion informatisée des accès.....	31
Les travaux d'aménagement du pôle environnemental de kerbus	32
L'ouverture de la nouvelle déchetterie de guidel.....	32
La fermeture de la déchetterie de queven	33
La mise en place d'une filière plastique dur, polystyrène et films plastiques.....	33
Modification exceptionnelle du traitement des biodéchets	34
Le schéma directeur déchetteries	35
Le schéma directeur du centre ville de Lorient.....	36
Le schéma de traitement des déchets	37
LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS	38

LES INDICATEURS TECHNIQUES	38
Taux d'évolution du tonnage des déchets ménagers et assimilés	39
Utilisation des dispositifs de soutien	44
Indicateurs de la qualité du tri des déchets.....	45
Réemploi.....	48
LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	50
Les indicateurs de la collecte en porte à porte	50
Les indicateurs de la collecte en point d'apport volontaire	51
Les indicateurs de la collecte en déchèterie	52
LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS	55
La valorisation des déchets triés au centre de tri.....	55
La valorisation des biodéchets.....	57
La valorisation des déchets issus des déchèteries.....	58
Les déchets enfouis A l'ISDnD de kermat	59
Le taux de valorisation matière	60
COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATIONS USAGERS	61
ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI	62
Actions d'information sur la qualité du tri	62
Actions liées à l'exemplarité des collectivités et des administrations	62
Actions liées à l'exemplarité dans l'évènementiel	62
Accompagnement des pratiques écoresponsables.....	62
Participation & organisation d'évènements emblématiques	64
Autres animations réalisées en 2022.....	64
Sensibilisation des scolaires	65
LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS	66
Indicateurs de satisfaction des usagers	66
Indicateurs de traitement des sollicitations des usagers	66
LES INDICATEURS FINANCIERS	69
MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	70
Le montant annuel des principales prestations remunerées à des entreprises	72
PRÉSENTATION DU BUDGET	73
Section de fonctionnement.....	75
Section d'investissement	78
PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS.....	79
Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National ..	79
Détail de la matrice 2022.....	82
LEXIQUE	83



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES

LE TERRITOIRE

Lorient Agglomération compte 25 communes et 211 053 habitants (Population totale légale au 1^{er} Janvier 2023).

COMMUNE	POPULATION
Brandérion	1 492
Bubry	2 346
Calan	1 272
Caudan	7 298
Cléguer	3 372
Gâvres	698
Gestel	2 698
Grox	2 303
Guidel	12 037
Hennebont	16 300
Inguiniel	2 247
Inzinzac-Lochrist	6 669
Lanester	23 421
Languidic	8 204
Lanvaudan	814
Larmor-Plage	8 522
Locmiquélic	4 167
Lorient	58 881
Ploemeur	19 185
Plouay	5 930
Pont-Scorff	3 985
Port-Louis	2774
Quéven	9 051
Quistinic	1 442
Riantec	5 946



LES MISSIONS

Lorient Agglomération est chargée de la prévention, de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire des 25 communes membres. Le service est organisé avec deux modes de gestion : régie ou prestation de service, pour la collecte, les déchèteries, le centre de tri, l'unité de traitement biologique, les plateformes de compostage et une installation de stockage de déchets non dangereux.

- Prévention des déchets : évitement de la production de déchets et de la nocivité des déchets produits
- Collecte en porte à porte, en points d'apport volontaire des déchets recyclables, biodéchets et Déchets Ménagers Résiduels non recyclables et collecte dans les 13 déchèteries du territoire (12 à partir du 1^{er} octobre 2022)
- Tri, traitement et valorisation des déchets
- Information, sensibilisation et communication sur la prévention et le tri des déchets

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- Les ménages résidant sur le territoire de Lorient Agglomération,
- Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés dans le règlement de collecte,
- Les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...) et les associations

LES DIFFERENTS SITES



Pôle Administratif

Maison de l'agglomération à Lorient



13 Déchèteries

Bubry, Caudan, Cléguer, Guidel, Groix, Hennebont, Languidic, Lorient Sud, Lorient Nord, Quéven, Ploemeur, Plouay, Riantec

*Fermeture Quéven le 01/10/22



5 Pôles de collecte

Lanester, Hennebont, Ploemeur, Riantec et Groix



Pôle Technique

Caudan



Centre ADAOZ Caudan

- Unité de traitement Biologique
- Centre de tri
- Quai de transfert



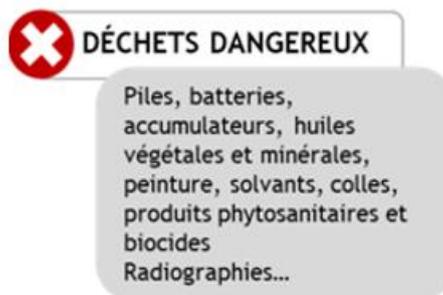
2 plateformes de compostage Groix et Plouay



Centre de stockage des déchets non dangereux Inzinzac-Lochrist

L'ORGANISATION DU SERVICE

LES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE



Certains déchets spécifiques ne sont pas pris en charge par le service public, comme les objets consignés ou à déposer auprès de filières agréées, ou interdits en raison de leur nature spécifique :

- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets des établissements de santé ayant eu contact avec du sang/liquides biologiques, des patients infectés ; Déchets piquants /coupants/ tranchants,
- Engins pyrotechniques (fusées de détresse, feux à mains des activités maritimes, explosifs, ...),
- Des extincteurs et des bouteilles de gaz,
- Des cadavres d'animaux,
- Des déchets d'amiante et de fibrociment,
- Des véhicules hors d'usage (VHU), des pneumatiques de poids lourds et de véhicules légers,
- Des médicaments,
- Des cendres chaudes,
- Les déchets de nettoyage des collectivités.

Une liste non exhaustive est rappelée dans le règlement de collecte disponible en ligne et approuvée par délibération de l'établissement public en décembre 2015, mis à jour en février 2021.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

L'élaboration des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

Pour se conformer aux objectifs réglementaires, mais également pour poursuivre la démarche exemplaire en matière de prévention de la production des déchets, Lorient Agglomération a adopté son PLPDMA par délibération du conseil communautaire du 5 avril 2022. L'année 2022 a également constitué la première année de mise en œuvre des 6 axes et 20 fiches actions. Le bilan fait l'objet d'un rapport spécifique présenté en Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Sensibilisation et accompagnement des usagers à la prévention et la qualité du tri

Intervention et sensibilisation des usagers

La cellule « Relation usagers & démarche qualité » qui comporte notamment une équipe de 5 agents suivi qualité répartis par secteurs géographiques sur le territoire communautaire a pour mission de sensibiliser et inciter les usagers à la prévention des déchets et aux différents gestes de tri.

- > Informer les usagers,
- > Faciliter le geste de tri,
- > Accompagner les structures et les événements.

La cellule « Prévention des déchets » est quant à elle composée de :

- un poste de responsable, chargé de lancer les projets et coordonner l'action de l'équipe,
- un poste d'assistant(e) actuellement vacant,
- un poste d'agent chargé de l'éco-événementiel et de l'éco-exemplarité des administrations,
- un poste d'agent chargé des animations autour de la ressource organique (broyage, paillage, compostage, sensibilisation sur le jardinage au naturel, etc.).

Dispositifs de soutien à la prévention des déchets

A l'occasion des programmes de prévention successifs depuis 2009, Lorient Agglomération a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement et de soutiens des usagers et des associations afin d'encourager les changements de comportement. Les principaux dispositifs sont les suivants :

- fourniture d'autocollants stop-pubs : environ 35 % des foyers sont équipés (source : enquête téléphonique 2021) ;
- aide à l'achat de couches lavables : ouverte aux familles mais également aux assistantes maternelles et aux crèches du territoire, elle s'élève à 60€ pour un lot de 12 couches (2 lots par enfant et par foyer jusqu'aux 3 ans de l'enfant), et à 60 € par enfant dans la structure spécifiquement pour les crèches ;
- aide à l'achat d'un poulailler : elle s'élève à 50€ pour un achat minimum de 150 € et encourage l'élevage de poules comme auxiliaires de la valorisation des biodéchets au domicile ;
- aide à l'achat d'un composteur : afin de limiter la production de déchets organiques à la source (végétaux, biodéchets) et d'encourager le compostage à la maison, cette aide s'élève à 20 €, plafonnée à 80 % du prix d'achat du composteur. Elle est ouverte aux associations et aux particuliers ;
- aide à la location d'un broyeur de végétaux : ouverte aux particuliers et aux associations de gestion de jardins familiaux ou partagés du territoire, elle vise à détourner les déchets ligneux des déchèteries et à favoriser leur restitution au sol, dans les jardins, sous la forme de paillage. L'aide s'élève à 50 % du coût facturé, plafonnée à hauteur de 90 € par an et par demandeur ;
- prêt à titre gracieux d'un broyeur de végétaux aux services techniques des communes : mis en place en 2015, ce service de prêt permet aux communes de broyer tout ou partie des déchets d'élagage et de taille du patrimoine arboré et arbustif des dépendances vertes des communes. Utilisé comme paillage, le broyat réalisé donne le bon exemple aux administrés des communes. Il peut également leur être mis à disposition ;

les communes sont aussi encouragées à proposer des opérations de broyage pour les particuliers (à domicile ou lors d'opérations « sapin de Noël » par exemple) ;

- autres prêts de matériel : selon les besoins des structures du territoire, Lorient Agglomération peut également prêter des gâchimètres (pour mesurer le gaspillage de pain au sein d'un restaurant scolaire) ou encore des pesons (également pour mesurer le gaspillage alimentaire, en restauration collective ou commerciale).

Visites du centre de tri et de l'installation de stockage des déchets de Kermat pour les groupes et les scolaires

Lorient Agglomération propose des visites du centre de tri d'ADAOZ à Caudan, couplées ou non avec la visite des ateliers de la recyclerie, et de l'installation de stockage des déchets ultimes pour les groupes adultes et les scolaires.

Accompagnement des pratiques éco-responsables

Éducation au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Lorient Agglomération propose chaque année un programme d'éducation au développement durable aux écoles du territoire, dont plusieurs animations ou véritables projets d'école sur le thème des déchets. Ces actions pédagogiques s'adressent aux écoles primaires ainsi que dans certains cas aux collèges et aux classes & établissements spécialisés (SEGPA, IME). Les thèmes sont :

- Projet d'école « Mon école zéro déchet » ;
- Projet d'école « Lutte contre le gaspillage alimentaire » ;
- Animations « Compostage et jardinage au naturel » ;
- Animations « Le déchet, cette ressource ! » (Thème de l'économie circulaire) ;
- Visite d'équipements de traitement (voir plus haut).

Évènementiel sportif, culturel et associatif pauvre en déchet

Afin de réduire la production de déchets sur les manifestations et de faciliter le geste de tri, Lorient Agglomération propose les services suivants :

- service de location et de lavage de gobelets réutilisables : il est confié à l'ESAT de Kerhoas, qui utilise un matériel de lavage acheté par Lorient Agglomération en 2011 et renouvelé en 2022. Le stock de gobelets initialement fourni par le Festival Interceltique a été renouvelé par Lorient Agglomération puis par l'ESAT de Kerhoas (autofinancement du service).
- service de location de vaisselle réutilisable : le stock de vaisselle, couverts et carafes issus du réemploi est également l'ESAT de Kerhoas (même matériel de lavage que pour les gobelets).
- prêt d'anneaux de tri pour l'évènementiel : Lorient Agglomération dispose de 25 dispositifs triflux pour les événements en extérieur (dont 5 sur Groix) et de 5 dispositifs triflux pour les événements en intérieur. Ils sont accompagnés de flammes pour permettre leur visibilité et ont vocation à faciliter le geste de tri dans tout type de manifestations, culturelles, sportives ou simplement festives. Leur mise à disposition se fait sous la forme d'un prêt à titre gracieux.

Un accompagnement spécifique est par ailleurs assuré auprès des grands rendez-vous du territoire tels que le Festival Interceltique, le grand prix de Plouay, le Festival du Film insulaire de Groix, La Lorientaise, La Littorale, mais également auprès des structures gérant des espaces culturels, évènementiels et de loisirs en délégation de service public : Lorient Bretagne Sud Congrès, SELLOR, MAPL, etc. Enfin, de nombreux organisateurs sont également amenés à bénéficier de conseils et de mise à disposition de matériels et de signalétiques : fêtes associatives, kermesses, rendez-vous sportifs divers, etc.

Animation d'un groupe d'échange en ligne

La labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » a permis en 2016 d'impulser et d'animer un groupe de discussion en ligne sur le réseau social Facebook : « Zéro déchet agglo de Lorient » (<https://www.facebook.com/groups/952137548212868/>). 1 300 internautes y sont inscrits.

Réemploi

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions contre le gaspillage et alternatives au « tout jetable » et à l'enfouissement. De cette volonté sont nés le Comptoir du réemploi en 2015 et Modern'Strouilh (à Groix) en 2016.

Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets. Des objets devenus inutiles pour leurs propriétaires mais pouvant être réutilisés, sont collectés dans les points réemploi aménagés dans chacune des 13 déchèteries que compte le territoire :

- Déposés dans les déchèteries du continent, les objets sont ensuite acheminés aux ateliers du réemploi à Caudan où ils sont nettoyés puis mis en vente à prix modique au magasin du Comptoir du réemploi à Lanester.
- Déposés à la déchèterie de Groix, les objets sont récupérés et valorisés par une association locale, Modern'Strouilh.

Le Comptoir du réemploi

En 2022, Le Comptoir du réemploi et sa sous-traitance comptent 34 salariés. Ils sont affectés à la collecte, à la remise en état et à la vente des objets en provenance des déchèteries et des collectes à domicile. Les effectifs se répartissent comme suit :

- 6 encadrants permanents dont une directrice et une coordinatrice (également chargée de l'accueil du public sur le parcours de visite pédagogique) ;
- 22 salariés en parcours d'insertion au sein des ateliers de la recyclerie ;
- 6 salariés en parcours d'insertion au sein de l'espace de vente ;

S'y ajoutent 4 salariés intégrés à Retrilog, sous-traitant pour la logistique associée.

Le Comptoir du réemploi est géré en prestation de service par l'association Réemploi et compagnie, qui fait partie du groupe Emmaüs Action Ouest, tout comme le prestataire logistique Retrilog.

Contactez la Direction Prévention et Valorisation des Déchets

L'accueil téléphonique N° VERT

Le Numéro vert créé en 2002 est la porte d'entrée du service de gestion et de valorisation des déchets de Lorient Agglomération avec deux postes à plein temps.

Pour toutes demandes, les usagers peuvent joindre le N° VERT du service déchets (0 800 100 601).

Le numéro vert est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Les formulaires web spécial déchets

Pour faciliter les demandes des usagers et leur traitement en interne, Lorient Agglomération a mis en œuvre des formulaires web spécial déchets pour des demandes concernant les bacs de tri, la collecte des encombrants, l'aide à la location de broyeur ou les supports d'information.

Ces formulaires, au nombre de 7 sont accessibles via le site internet - <https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/tous-les-formulaires/>

> Demandes concernant les bacs de tri

[Formulaire] J'emménage dans une nouvelle construction et souhaite m'équiper en bac de tri,

[Formulaire] Je souhaite remplacer un bac volé,

[Formulaire] Je souhaite faire réparer un bac cassé,

[Formulaire] Je souhaite changer le volume de mon bac.

> Aide à la location de broyeur

[Formulaire] Obtenir une aide à la location d'un broyeur de végétaux.

> Collecte des encombrants à domicile

[Formulaire] Je souhaite bénéficier de la collecte de mes encombrants à domicile.

> Supports d'information

[Formulaire] Je souhaite recevoir un ou des support(s) sur le tri et la réduction des déchets.

> Demande d'accès en déchèterie

[Formulaire] Demande de badge d'accès en déchèterie,

[Formulaire] Demande de renouvellement de votre e-badge d'accès en déchèterie.

+ Mail : service-dechets@agglo-orient.fr : pour les associations, administrations ou communes

L'utilisation de ces formulaires facilite grandement le traitement des différentes demandes.

Emails et courriers

Les usagers peuvent également contacter le service des déchets via le formulaire général de contact :

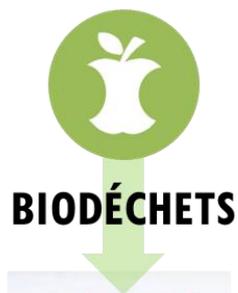
<https://www.orient-agglo.bzh/lagglomeration/contact/#c725>

Ou par courrier : Lorient Agglomération, CS 20001, 56314 Lorient Cedex

LE SERVICE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

3 flux collectés en porte à porte pour tous les usagers

Les déchets collectés en porte à porte sont :



Épluchures, restes de repas, fruits de mer, crustacés, coquilles d'œufs, de noix, filtre à café, sachets de thé, essuie-tout mouchoir, papier gras, cartons souillés, boîte de camembert



Emballages métalliques, cartonnés et plastiques. Films, sachets en plastique, pots de yaourt, barquettes plastique et polystyrène



Couches, sacs d'aspirateur, litières non biodégradables, mégots, vaisselle cassée, déchets hygiéniques non biodégradables

Toutes les habitations sont équipées des 3 poubelles de tri

Le choix de contenants individuels

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- Responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- Avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- Pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri.

Lorient Agglomération fournit l'ensemble des contenants nécessaires aux collectes, à savoir :

- Bacs à couvercle vert pour les biodéchets,
- Bacs à couvercle jaune pour les emballages,
- Bacs à couvercle bleu pour les déchets ménagers résiduels.

Certains grands ensembles de Lorient, Lanester et quelques points spécifiques de l'île de Groix sont exceptionnellement équipés de colonnes enterrées pour les emballages et les déchets ménagers.

Par ailleurs, il n'est pas toujours possible d'équiper tous les foyers de bacs. Dans ce cas, des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement. En ville, les adresses ne pouvant réellement pas stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

Les fréquences de collecte

	FRÉQUENCE GÉNÉRALE	EXCEPTION
BIODÉCHETS	1 fois par semaine	2 fois par semaine pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines ...)
EMBALLAGES	1 fois par semaine pour les communes de Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Groix. 1 fois tous les 15 jours sur les autres communes.	2 fois par semaine dans le centre-ville de Lorient 1 fois par semaine pour certains grands ensembles, certains gros producteurs, certains professionnels du tourisme et certains professionnels assujettis à la redevance spéciale pour les communes dont la fréquence générale est d'une fois tous les 15 jours.
DÉCHETS NON RECYCLABLES	1 fois par semaine sur 7 communes (Gâvres, Groix, Guidel, Lanester, Larmor Plage, Lorient et Ploemeur) ainsi que dans les centres villes d'Hennebont et de Port-Louis. 1 fois tous les 15 jours sur 18 communes (Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gestel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Plouay, Pont Scorff, Port Louis, Queven, Quistinic, Riantec)	1 à 2 fois par semaine pour certains collectifs. 2 à 3 fois par semaine pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...).

Les seuils de collecte

Le service public de collecte des déchets collecte les professionnels produisant au maximum 10 000 litres de déchets par semaine, à l'exception de certains établissements publics.

Les biodéchets des industriels de l'agroalimentaire ne pourront être collectés si l'entreprise compte plus de 10 salariés. Il s'agit d'une condition au maintien du label qualité du compost réalisé à partir des biodéchets collectés sur le territoire.

Les modalités d'exploitation du service

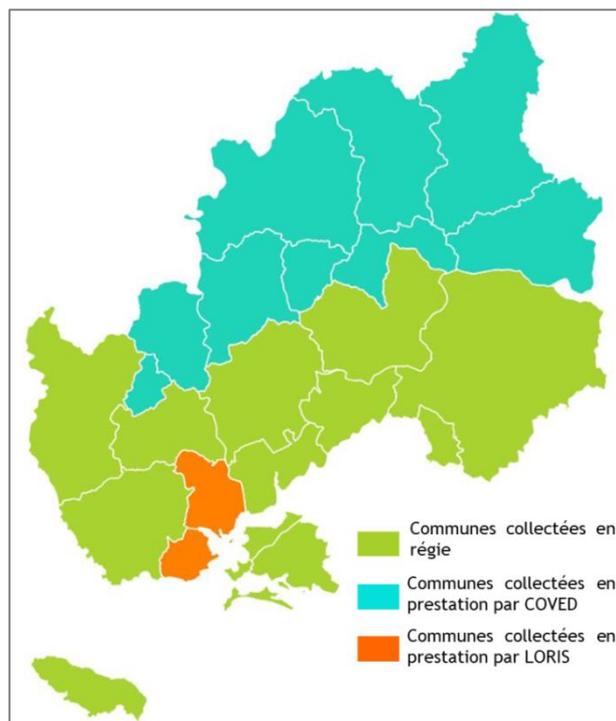
Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

14 communes sont collectées par la régie communautaire, soit 57 % de la population totale :

Brandérion, Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riante.

11 communes sont collectées en prestation de service, soit 43 % de la population totale.

- COVED assure la collecte sur les communes de Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont-Scorff et Quistinic, soit 11 % de la population totale.
- LORIS SERVICES assure la collecte pour les communes de Larmor-Plage et Lorient soit 32 % de la population, ainsi que la collecte des cartons du centre-ville de Lorient.



LES SERVICES SPECIFIQUES DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

La collecte du papier de bureau pour les établissements publics

Les administrations et structures publiques peuvent bénéficier d'une collecte des papiers de bureau sur certaines communes. Cette collecte tend à se réduire du fait de la baisse des tonnages collectés.

La collecte du carton pour les entreprises

Les professionnels situés en bordure de la N165 sur les communes de Caudan, Lanester et Quéven ainsi que les commerces en centre-ville de Lorient peuvent bénéficier d'une collecte de leur carton. La collecte est effectuée en conteneurs (couvercle marron) ou « au sol » au centre-ville de Lorient.

Au maximum, un professionnel ne pourra présenter à la collecte que 5 000 litres de cartons chaque semaine. Au-delà, le professionnel devra faire appel à un prestataire privé.

La collecte des encombrants à domicile

Depuis le 01/01/2017, la collecte des encombrants est réalisée par le Comptoir du Réemploi (Participation des usagers de 10 €/collecte pour 3 m² ou sur devis pour les volumes plus importants). La collecte s'effectue sur inscription, et est réalisée à domicile. Ce service est exclusivement réservé aux particuliers domiciliés sur le territoire de Lorient Agglomération (Hors Groix).

À Groix les encombrants peuvent être déposés en déchèterie, en vue d'être réemployés (local réemploi) ou recyclés (benne mobilier).

LE SERVICE DE COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

2 flux sont collectés en point d'apport volontaire

- Le verre : Bouteilles, bocaux et pots en verre,
- Le papier : Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...

Les contenants

Au total, près de 1 000 colonnes d'apport volontaire sont implantées sur le territoire de l'agglomération. Les codes « couleurs » des colonnes verre et papier sont les suivantes :

- Colonnes vertes pour le verre,
- Colonnes prunes pour les papiers.

Une cartographie des points d'apport volontaire (verre, papier et textile) est disponible sur le site internet de Lorient Agglomération.

Les modalités d'exploitation du service

La collecte des points d'apport volontaire pour le verre et le papier est réalisée en régie, hormis la collecte du verre sur la commune de Lorient, réalisée par SUEZ.

LE SERVICE DE COLLECTE EN DECHETERIE

Localisation des déchèteries

Le territoire de Lorient Agglomération comptait 13 équipements jusqu'au 1^{er} octobre 2022, puis 12 suite à la fermeture d'un site :



*fermeture du site de Queven le 01/10/2022

**Déménagement du site de Guidel le 10/05/22 à l'adresse suivante :
Rue Jean Brito, ZA de Pen Mané 3, 56520 Guidel

Déchets acceptés en déchèterie

	DÉCHETS ACCEPTÉS PAR SITE
Déchets non recyclables	TOUS LES SITES
Végétaux	TOUS LES SITES
Gravats	TOUS LES SITES
Métaux	TOUS LES SITES
Bois	TOUS LES SITES
Cartons	TOUS LES SITES
Huiles végétales	TOUS LES SITES
Papiers	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Verre	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Textiles	TOUS LES SITES SAUF GROIX
Mobilier	TOUS LES SITES SAUF GUIDEL
Plâtre	UNIQUEMENT CAUDAN, HENNEBONT, LORIENT NORD, LANGUIDIC ET PLOUAY
Plastique dur, film plastique et polystyrène	UNIQUEMENT CAUDAN, GUIDEL
Batteries	TOUS LES SITES
Piles et accumulateurs	TOUS LES SITES
D3E	TOUS LES SITES
Huiles de vidanges	TOUS LES SITES
Ampoules et tubes	TOUS LES SITES
Déchets diffus spécifiques*	TOUS LES SITES
Cartouches d'encre	TOUS LES SITES
Radiographies	TOUS LES SITES
Réemploi	TOUS LES SITES

* Produits ménagers toxique ou dangereux (colles, solvants, peintures, acides, phytosanitaires, biocides...)

Préau des matériaux : espace expérimental d'une surface de 85 m² au sein de la déchèterie de Caudan, ouvert en mai 2021 avec pour vocation le don et la reprise par les usagers de matériaux et d'éléments d'ameublement intérieurs et extérieurs. Conforté par la fiche action 5.1 « Développer et soutenir la réparation et le réemploi » du PLPDMA, cette expérimentation doit trouver son modèle avant d'être reproduite sur d'autres déchèteries, dont Guidel en premier lieu.

Déchets refusés en déchèterie

Les déchets suivants ne sont pas acceptés en déchèterie :

- Déchets ménagers (biodéchets, emballages et déchets non recyclables) : tri à effectuer à domicile,
- Médicaments non utilisés : à rapporter en pharmacie,
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : à rapporter en pharmacie,

- Pneus usagés : à faire reprendre par les garages ou le poseur dans le cadre de l'éco-contribution,
- Engins pyrotechniques périmés (feux à mains, fusées de détresse, fumigènes...) : à ramener dans les magasins d'accastillage partenaires,
- Véhicules hors d'usage : contacter une casse automobile,
- Extincteurs et bouteilles de gaz : à rapporter aux fournisseurs,
- Déchets amiantés : s'adresser à un prestataire spécialisé (SITA Grand Ouest, les recycleurs bretons, GEVAL...).

Volumes acceptés

Pour ne pas perturber les enlèvements à cause de dépôts trop importants, le volume des déchets est limité pour tous les usagers :

Bois / déchets verts / cartons / meubles et literies / autres déchets non recyclables « <i>tout-venant</i> »	3 m ³ maximum par jour
Gravats	1 m ³ maximum par jour

Usagers acceptés

SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES		
<p>LES PARTICULIERS</p> <p>Résidant sur le territoire de Lorient Agglomération</p> <p><i>Accès gratuits sur tous les jours et heures d'ouverture</i></p>	<p>LES PARTICULIERS PAYÉS EN CHÈQUE EMPLOI SERVICES UNIVERSELS</p> <p><i>Accès gratuit en semaine, interdit le weekend</i></p>	<p>LES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES SOCIALES, SERVICES TECHNIQUES</p> <p><i>Conventionnement nécessaire avec modalités d'accès et de facturation</i></p>

A PLOUAY, BUBRY ET GROIX

<p>LES PROFESSIONNELS</p> <p><i>Après accord par signature d'une convention pour les professionnels, et selon une tarification spécifique votée annuellement</i></p>

Modalités d'exploitation des déchèteries

11 des 13 déchèteries sont exploitées en régie : Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord, Lorient Sud, Ploemeur, Quéven (fermée le 01/10/22), Rianteq et Groix.

Les déchèteries de Plouay et Bubry sont exploitées en prestation de service par la société COVED (Groupe PAPREC).

LE SERVICE DE TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

Les élus de Lorient Agglomération ont fait le choix de situer au maximum les installations de traitement des déchets sur le territoire pour des raisons de responsabilisation et de maîtrise des coûts mais aussi pour favoriser les emplois locaux, en valorisant l'insertion professionnelle.

Ainsi, les principales installations de tri et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés appartiennent à Lorient Agglomération et la majorité des filières de recyclage ou d'élimination se situent sur le territoire.

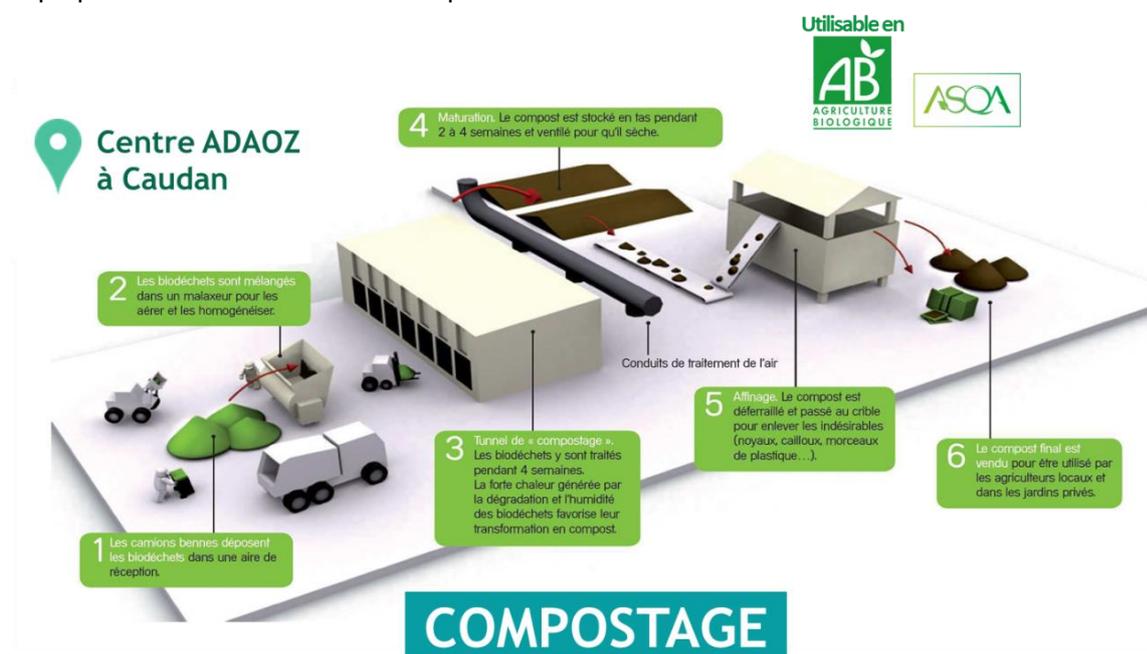
Les déchets issus de la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire

L'unité de compostage

Les biodéchets du continent sont vidés sur une plateforme de l'Unité de Traitement Biologique de Caudan où ils sont traités par compostage.

Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (végétaux broyés issus des déchèteries), les biodéchets rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4 semaines, les déchets sont ensuite déposés en andains sur une plateforme de maturation pendant 2 semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.

L'année 2022 a été marquée par un arrêt des tunnels et la mise en place d'une solution de substitution expliquée dans les événements marquants de l'année.



Le compost obtenu est utilisable en Agriculture Biologique et a obtenu le label ASQA, gage de qualité.

Près de 100 % du compost est valorisé auprès d'agriculteurs locaux. Le reste est distribué gratuitement aux usagers lors de manifestations communales ou vendu en sac de 40 litres au comptoir du réemploi.

L'unité de compostage est située au centre ADAOZ à Caudan. Elle est exploitée par la société GEVAL. La commercialisation est à la charge du prestataire.

La plate-forme de compostage de Groix

Les biodéchets de Groix sont compostés sur place au niveau de la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

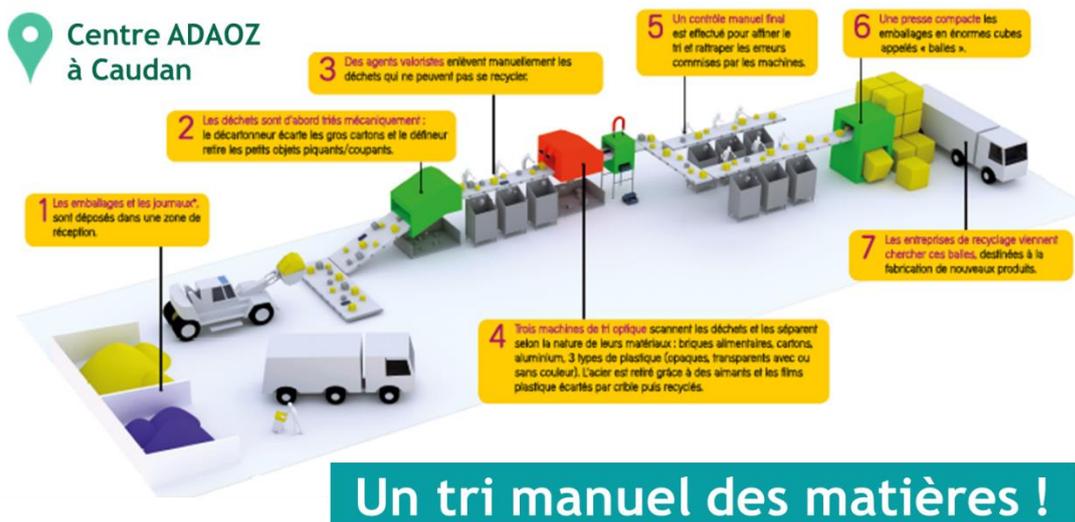
Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

Le centre de tri

Le centre de tri accueille :

- Les déchets d'emballages issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-Bellevue-Océan,
- Les papiers issus des points d'apports volontaires et des collectes des administrations,
- Les cartons en provenance des déchèteries et des collectes de cartons sur le territoire.

L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services - durée du contrat : 6 ans à compter du 1er Août 2017).



Les emballages sont triés par matière afin de permettre leur valorisation via différentes filières de recyclages. Le tri est semi-automatisé. Après avoir été pesés, les déchets sont séparés mécaniquement. Ensuite un pré tri manuel est effectué. Puis des trieurs optiques séparent davantage les matières par résine. Un second tri manuel permet d'affiner le tri. Les emballages ainsi triés sont ensuite compactés et mis en balles.

La majorité des filières sont prises en charge par des éco-organismes. Pour les emballages, Lorient Agglomération a conventionné avec l'éco-organisme CITEO qui verse ainsi trimestriellement des soutiens pour financer la collecte et le tri des emballages et des papiers réalisés sur le territoire.

Les emballages, mis en balles partent vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS
Acier	Guyot Environnement ARCELOR
Aluminium	Guyot Environnement REGEAL Affimet
Briques alimentaires	REVIPAC
Cartons / cartonnets	REVIPAC
Plastiques	Valorplast
Papiers	SUEZ Cellulose de la Loire
Verre	Verralia

Le stockage du verre avant transit

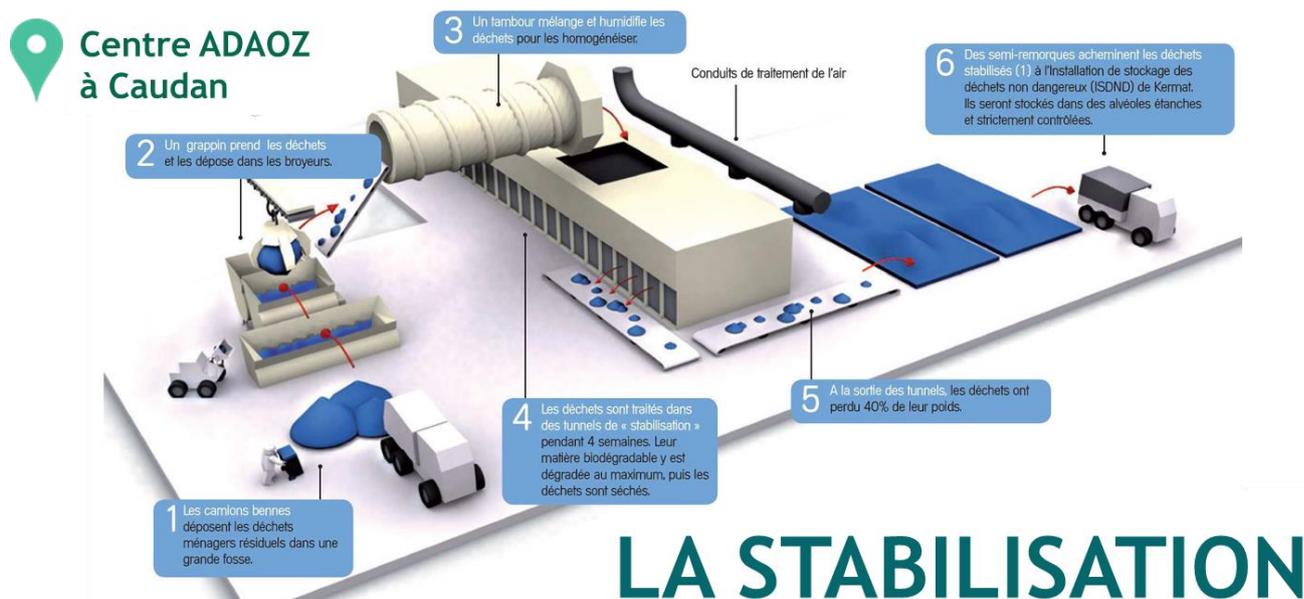
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont collectés en apport volontaire sur tout le territoire. Il existe 2 points de stockage et de regroupement du verre :

- Sur le site ADAOZ à Caudan,
- Et sur Plouay pour les communes du nord du territoire.

Le verre est ensuite recyclé par VERRALIA (filiale garantie par CITEO).

L'unité de stabilisation des déchets ménagers résiduels

Les Déchets Ménagers Résiduels (DMR) sont vidés en fosse à l'Unité de Traitement Biologique de Caudan. Ils sont traités par stabilisation biologique avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.



Après vidage, les déchets issus de la poubelle bleue passent ensuite dans un broyeur lent. Ils sont ensuite stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcée. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferrailage est effectué, avant et après stabilisation.

L'unité de traitement biologique est exploitée en prestation de service par la société GEVAL.

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux d'Inzinzac Lochrist

Les déchets stabilisés issus de l'Unité de Traitement Biologique de Caudan sont enfouis au centre de stockage d'Inzinzac-Lochrist. En moyenne, chaque jour, 9 semi-remorques de 90 m³ apportent des déchets destinés à l'enfouissement.

Au centre de stockage de Kermat, les déchets sont stockés dans des alvéoles dont les parois sont constituées de plusieurs couches de protection imperméables.

Les déchets issus des déchèteries

Les déchets non recyclables

Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Ils sont ensuite envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist, sans tri complémentaire.

<u>Les autres déchets</u>	REPRENEURS	ECO-ORGANISMES
Métaux	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme GDE à Lorient VEOLIA, Hennebont 	/
Bois	<ul style="list-style-type: none"> VEOLIA, Hennebont GEVAL, Pont Scorff (bois issu de Groix) 	/
Gravats	<ul style="list-style-type: none"> Ets GUEGAN à Languidic Ecoterre Charier Déchets Valorisation à Ploemeur Groix : stockage temporaire sur le site de Kerbus 	/
Déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme de compostage - GEVAL Pont-Scorff Plateforme de Plouay exploitée par les recycleurs Bretons Groix : Broyage sur le site de Kerbus 	/
Déchets d'éléments d'ameublement	<ul style="list-style-type: none"> SUEZ, Lanester 	ECOMOBILIER
Textiles	<ul style="list-style-type: none"> RETRITEX, Pontivy 	ECOTLC
Plâtre	<ul style="list-style-type: none"> VEOLIA, Hennebont 	/
Cartons	<ul style="list-style-type: none"> REVIPAC 	CITEO
Batteries	<ul style="list-style-type: none"> GDE à Lorient VEOLIA, Hennebont 	/
Déchets d'équipement électrique et électronique	<ul style="list-style-type: none"> VEOLIA, Lorient RETRILOG, Lorient 	ECOSYSTEMES
Piles et accumulateurs	<ul style="list-style-type: none"> COREPILE 	COREPILE
Déchets diffus spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la Lande Déchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (SARP) 	ECODDS
Lampes et néons	<ul style="list-style-type: none"> ECOSYSTEM (ex RECYCLUM) 	ECOSYSTEMES
Plastiques durs	<ul style="list-style-type: none"> /RETRILOG 	/
Polystyrene	<ul style="list-style-type: none"> RETRILOG 	



SYNTHÈSE 2022

211 053 **25 COMMUNES**
HABITANTS **578 KG** DE DÉCHETS
PRODUITS PAR AN
ET PAR HABITANT

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 63,9%

122 003T DE DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE
SERVICE PUBLIC

Le nombre d'habitants correspond à la population totale légale au 1^{er} Janvier 2022.

LE RETOUR A LA NORMALE APRES UN CONTEXTE SANITAIRE DIFFICILE DE 2 ANS

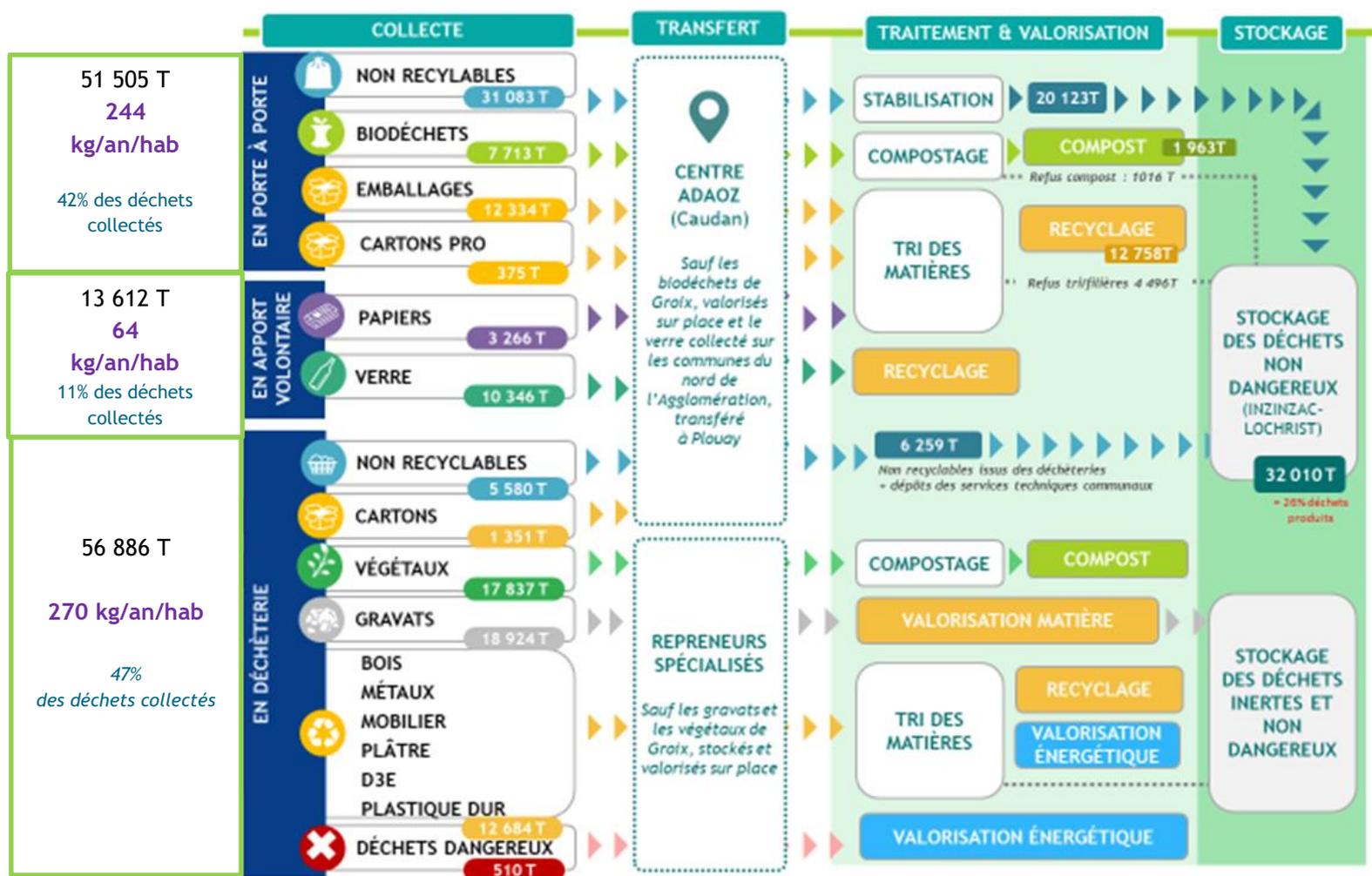
La crise sanitaire liée au COVID-19 a affecté l'ensemble de la vie quotidienne des usagers au niveau national à partir de mars 2020. Les restrictions mises en place ont perduré jusqu'à la fin de l'année 2021 et se sont assouplies progressivement selon les différents acteurs de la vie économique.

Cette situation a eu un impact important sur les tonnages collectés par la collectivité : baisse des tonnages de biodéchets liés à la fermetures des restaurants/cantines, augmentation des flux DMR et emballages liés à une modification du comportement des usagers (plus de jetables et de commandes en ligne).

Les déchèteries ont également été fortement impactées avec des tonnages collectés conséquents. En effet, les usagers confinés chez eux en ont fait du tri, du bricolage (...) et ont beaucoup jeté.

Ces 2 années 2020 et 2021 peuvent être considérées comme exceptionnelles du fait du contexte sanitaire. A partir de 2022, la reprise progressive à une vie « normale » se retrouve également dans la courbe des tonnages de déchets collectés, avec des chiffres de production comparables à 2019.

LE SCHEMA GENERAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DECHETS



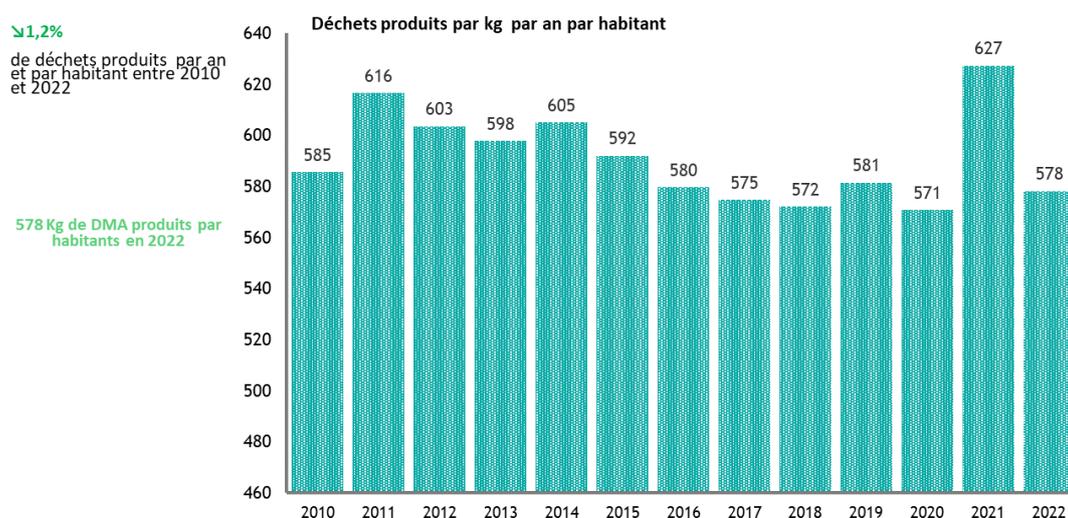
122 003 T soit 578Kg/an/hab

VARIATION GLOBALE DES QUANTITES DE DÉCHETS COLLECTÉS

EVOLUTION DU RATIO DE DECHETS COLLECTES ENTRE 2010 ET 2022

La production de déchets (collectes + déchèteries) diminue en 2022 de 7% par rapport à 2021. 578 kg/hab/an de DMA ont été produits en 2022 contre 627 kg/hab/an en 2021.

Le cumul des flux collectés sur Lorient Agglomération est légèrement inférieur à la moyenne nationale (valeur 2019) qui est de 582 ka/hab/an et est nettement inférieur aux 696 kg/hab. collectés à l'échelle bretonne en 2019.



→ Détails par collecte :

On constate, par rapport à 2021, sur la collecte en porte à porte, une stabilisation des emballages et biodéchets collectés et une diminution assez significative des DMR.

Au niveau de la collecte en apport volontaire, le tonnage du verre collecté est stable, tandis que le papier est en nette diminution. Ceci est principalement dû à la numérisation des données et aux campagnes « stop publicité ».

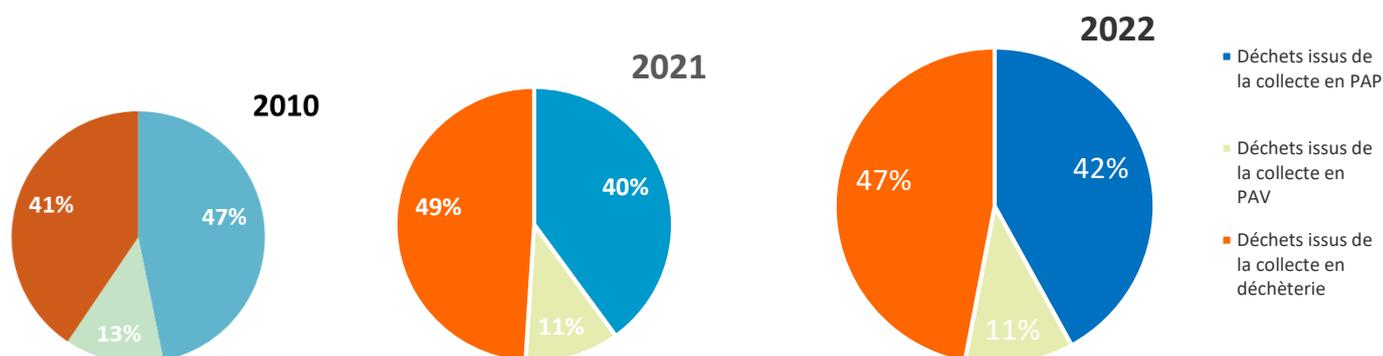
On constate également une nette diminution de la collecte en déchèterie, notamment du bois (-20%), de la ferraille (-18%), des végétaux (-17%) et du non recyclable (-15%).

Détail des flux :

Flux/Années	2010	2019	2021	2022	Évolution 2021/2022	Évolution 2010/2022
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 278	32 106	31 083	-3%	-26%
Biodéchets	6 936	8 027	7 812	7 713	-1%	11%
Emballages	6 806	11 621	12 357	12 334	0%	81%
Cartons de professionnels	221	517	364	375	3%	70%
TOTAL collecte en porte à porte	56 064	51 443	52 640	51 505	-2%	-8%
Verre	9 404	9 991	10 502	10 346	-1%	10%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 010	3 694	3 266	-12%	-43%
TOTAL collecte en PAV	15 113	14 001	14 196	13 612	-4%	-10%
TOTAL déchets issus des collectes de proximité	71 177	65 444	66 836	65 117	-3%	-9%
Végétaux	15 084	20 080	21 505	17 837	-17%	18%
Non recyclables	9 548	6 350	6 538	5 580	-15%	-42%
Cartons	1 112	1 224	1 484	1 351	-9%	21%
Bois	4 138	4 422	4 905	3 946	-20%	-5%
Ferrailles	2 405	2 642	2 850	2 336	-18%	-3%
Gravats	15 605	14 832	20 538	18 924	-8%	21%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	431	560	510	-9%	96%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1 950	1 932	1 688	-13%	258%
Mobilier	0	3 607	4 310	4 170	-3%	/
Plâtre	0	243	435	429	-1%	/
Plastique dur				115	/	/
TOTAL déchets issus des déchèteries	48 623	55 781	65 057	56 886	-13%	17%
TOTAL	119 800	119 465	131 893	122 003	-7%	2%

REPARTITION DES COLLECTES

Depuis 2010, la part des déchets issus des déchèteries tend à augmenter alors que la part issue du Porte à Porte diminue. Ceci est lié à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie ces dernières années.



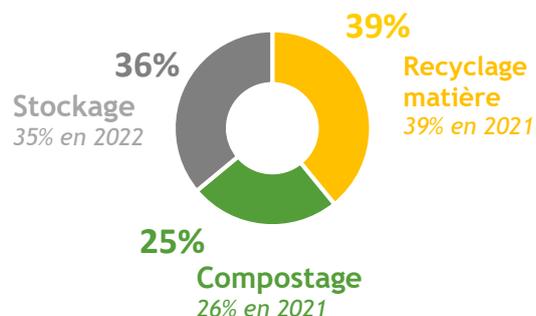
UNE VALORISATION MATIÈRE AU DELA DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES

En 2022, la valorisation matière des déchets collectés connaît une légère baisse mais dépasse l'objectif 2020 fixé par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (55 %) et approche de l'objectif 2025 (65 %).

Année référence
TER*

2017	2018	2019	2020	2021	2022
59%	61,5%	64,2%	63,1%	64,8%	63,9%

*TER : appel à projet territoire économe en ressource



Les déchets valorisés sont recyclés à 39 % et compostés à 25 %. 36 % des déchets collectés ne sont pas valorisés.

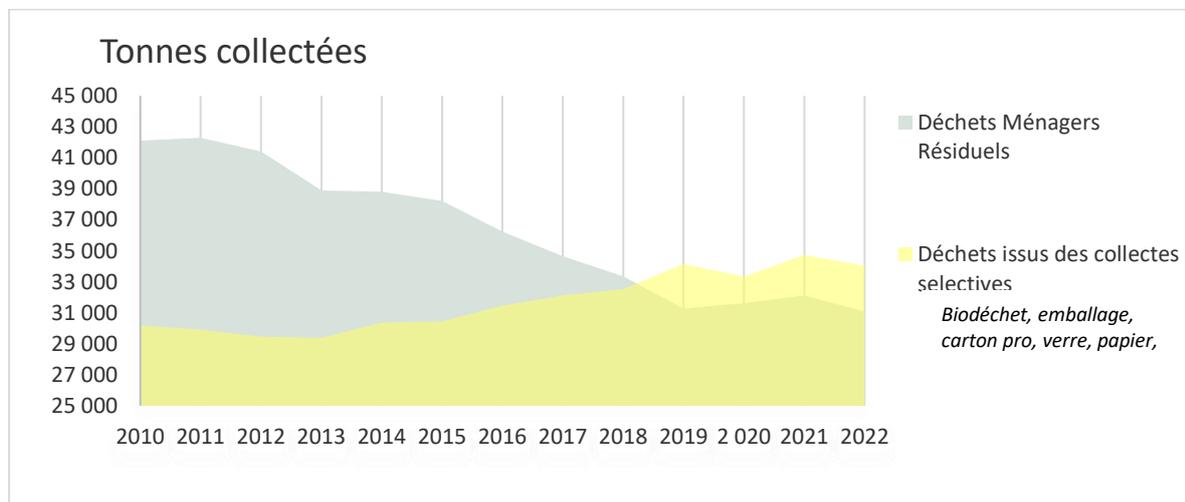
LA CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES COLLECTES SELECTIVES

En 2022, les tonnages des collectes sélectives de proximité (= la collecte des emballages, des biodéchets, des cartons, du verre et du papier) supplantent toujours les tonnages des collectes de déchets ménagers et assimilés, et ce depuis 2018.

Ainsi, sur les collectes en PAP et APV les matières valorisables représentent 52 % des matières captées, tandis que les matières non recyclables (DMR) ou non captées ne représentent plus que 48 % du total (Données identiques en 2021).

Ceci est notamment la résultante de deux grandes évolutions, à savoir :

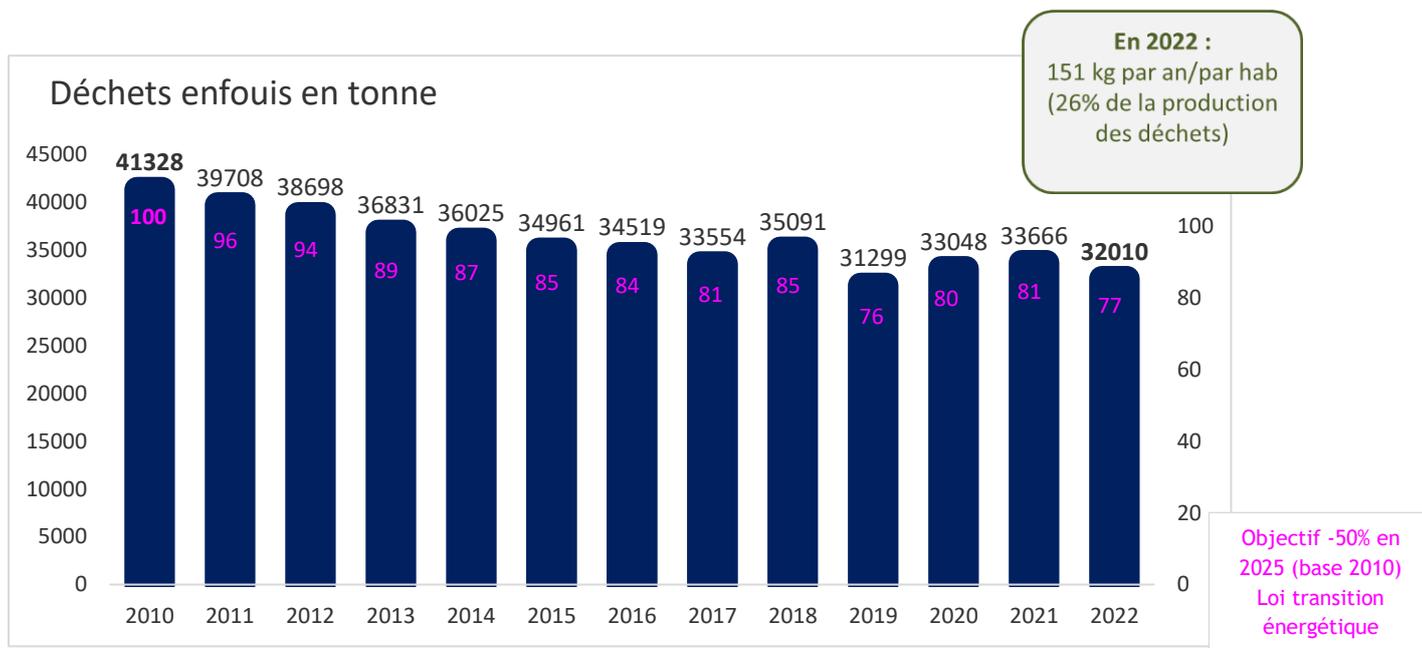
- L'extension de consignes de tri des emballages à tous les plastiques, généralisée en 2016, qui explique l'augmentation des tonnages d'emballages collectés,
- La diminution des fréquences de collecte des déchets ménagers à compter de 2017, qui booste les collectes sélectives.



UNE BAISSÉ DU TONNAGE ENFOUI

Avant la crise sanitaire, les tonnages enfouis à Kermat avaient diminué de façon significative : -24 % entre 2010 et 2019. En 2020-2021, il y a eu une augmentation de la production de déchets sur le territoire (fermetures des déchèteries et du centre de tri entraînant une dégradation du geste de tri en 2020, reprise économique en 2021). En 2022, nous constatons que la quantité de déchets enfouis n'augmente plus mais diminue de 5%.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif une baisse de 50 % des déchets enfouis entre 2010 et 2025 (-23% entre 2010 et 2022).



Le geste de tri des usagers a été facilité grâce aux différents projets menés par Lorient Agglomération :

- L'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique sur l'ensemble du territoire,
- La diminution de la fréquence de collecte de la poubelle bleue,
- Le développement de nouvelles filières de recyclage en déchèterie.

DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICATION ISO 9001

La Direction Prévention et Valorisation des Déchets est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service et de la satisfaction des usagers.

Un engagement pour la qualité des services

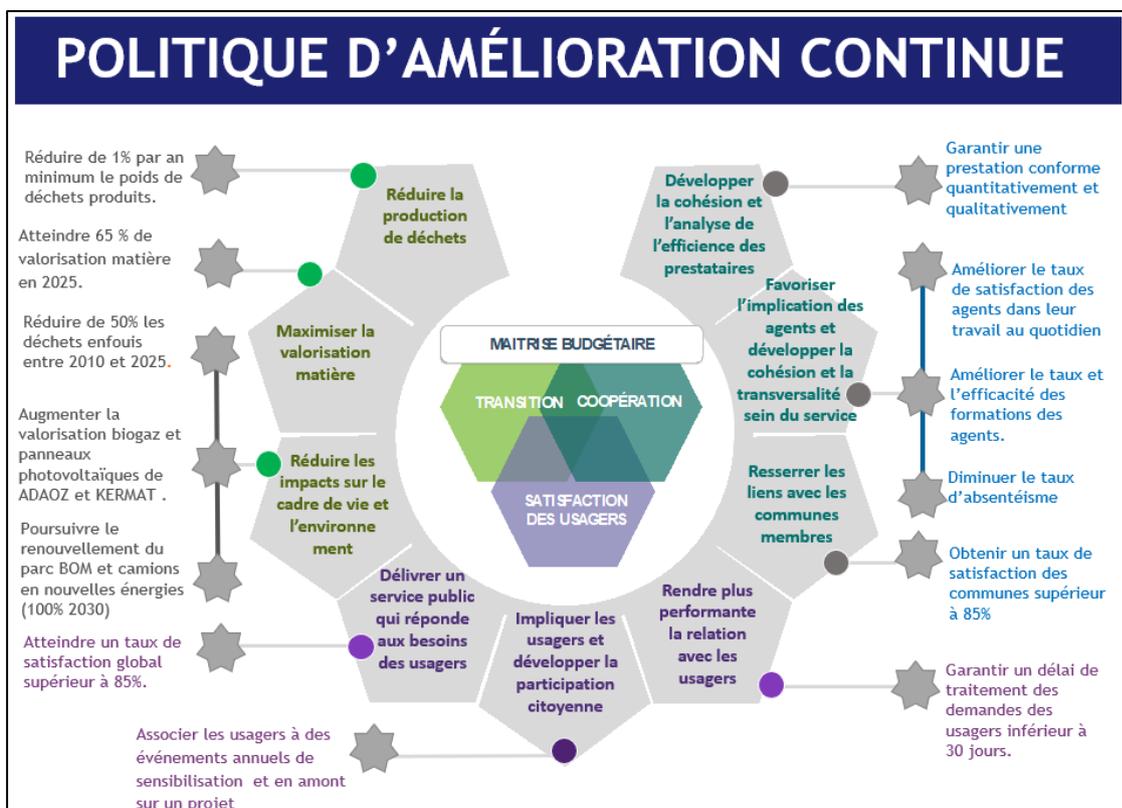
Le service de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets est un service public qui touche l'intégralité des citoyens au quotidien. La gestion des déchets représente un véritable enjeu pour le territoire et repose principalement sur la participation des usagers. La satisfaction des usagers est donc un facteur essentiel de la réussite de la politique de gestion des déchets.

Une stratégie de progression : la politique d'amélioration continue

La Direction Prévention et Valorisation des Déchets a défini une politique d'amélioration continue sur l'intégralité de ses unités fonctionnelles.

Cette politique est construite autour de 3 grands enjeux : la transition écologique, la coopération et la satisfaction des usagers. La maîtrise budgétaire, orientation primaire à l'échelle de Lorient Agglomération, vient cadrer le champ d'actions.

Pour chacun de ces enjeux, 3 objectifs ont été définis, soit 9 au total. Ces objectifs sont ciblés afin d'évaluer leur progression et leur atteinte dans une logique d'amélioration continue.



Elle a été certifiée fin 2020 pour une durée de 3 ans, avec une visite de suivi tous les ans avant renouvellement en 2023. Le suivi de 2022 n'a montré aucune non-conformité, le service correspond aux attentes de satisfaction des usagers.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Le PLPDMA de Lorient Agglomération engage le territoire sur la période 2021-2026 dans une perspective de réduction des déchets de 1 % par an. Pour cela, il présente 19 fiches-actions réparties sur 6 axes majeurs : l'exemplarité des administrations, la diminution des déchets assimilés des professionnels, l'application d'une démarche zéro déchets dans l'événementiel, l'accompagnement du changement de comportement des usagers, l'allongement de la durée d'usage des objets et matériaux et enfin la réduction de la production de déchets verts et encouragement de la gestion de proximité des biodéchets.

Voici les grandes étapes, de la consultation publique à l'adoption du PLPDMA puis à sa mise en œuvre au premier semestre 2022 :



Le PLPDMA sera évalué chaque année et révisé au bout de 6 ans. Les résultats obtenus durant cette période seront communiqués à la Commission Consultative d'Elaboration & de Suivi (CCES).

Les premières actions réalisées ou lancées dans le sillage de l'approbation du programme en 2022 sont :

> Axe 1 :

- Lancement du Schéma de promotion de l'achat public responsable
- Campagne d'évaluation des pratiques d'entretien des espaces verts communaux dans le cadre du suivi de la charte régionale d'entretien des espaces communaux

> Axe 2 :

- Campagne de promotion du « Gourmet bag », dispositif en faveur des restes à emporter dans la restauration commerciale
- Relais d'information sur la prévention des déchets de la plaisance (engins pyrotechniques en particulier)

> Axe 3 :

- Création d'un service de location de vaisselle lavable pour les organisateurs de petits événements

> Axe 4 :

- Elaboration d'un nouveau marché d'animations en faveur de la prévention des déchets en milieu scolaire

> Axe 5 :

- Programme d'animations au sein des Ateliers du faire soi-même à Caudan
- Etude de faisabilité sur la mise en place d'une filière de réemploi du verre bouteille en Morbihan (cofinancement par 6 EPCI du Morbihan dont Lorient Agglomération)

> Axe 6 :

- Mise en place d'une filière courte de valorisation agricole des déchets végétaux produits à Groix

LA REPRISE DE LA MISE EN PLACE DE LA GESTION INFORMATISÉE DES ACCÈS

Afin d'optimiser la gestion de ses déchèteries, Lorient Agglomération a mis en place une gestion informatisée de ses sites par le biais de barrières levantes et de capteurs informatisés.

Avec plus de 1,3 millions de visites enregistrées chaque année, les déchèteries comptent parmi les équipements de Lorient Agglomération les plus fréquentés. Ce projet de gestion informatisée va permettre notamment **d'améliorer la fluidité** dans leur enceinte et de **sécuriser les dépôts**, en y régulant le nombre de véhicules présents simultanément. Parallèlement, en réservant leur accès aux **seuls habitants de Lorient Agglomération**, ce dispositif permet également de mieux maîtriser les coûts d'exploitation.

Pour s'équiper, chaque foyer a la possibilité de choisir entre un badge physique ou un badge virtuel déclinable sur 5 téléphones.

Pour se faire, les usagers sont invités à faire leur demande d'accès sur le site internet de Lorient Agglomération, ou à se rendre en mairie pour les personnes n'ayant pas d'accès informatique.

De nombreux outils d'aide sont mis en ligne sur le site afin d'aiguiller les usagers ayant des difficultés de compréhension ou d'installation de leur e-badge :

E-badge mode d'emploi :

- Comment installer mon e-badge,
- Comment accéder en déchèterie,
- Comment résoudre les principaux problèmes.

FAQ accès en déchèterie par badge.

+ d'info sur l'accès en déchèterie par badge.

Sur site, les agents d'accueil ont également apporté leur contribution tout au long du projet en relayant l'information aux usagers.

Le numéro vert du service a été fortement sollicité pour répondre aux interrogations de l'utilisateur sur cette mise en place et une ligne téléphonique dédiée a également été mise en place sur 2022 afin d'aider l'utilisateur sur la mise en place de son e-badge et régler les problématiques rencontrées.

Malgré l'ensemble des moyens mis en place pour la bonne réalisation de ce nouveau dispositif, ce projet innovant a dû être temporairement interrompu en octobre 2021

En effet, les résultats atteints par les lecteurs de badges, actuellement en place aux entrées des déchèteries, n'atteignent pas les objectifs visés par Lorient Agglomération qui souhaite que cette solution soit accessible à un maximum de smartphones.

Par conséquent, il a été décidé de suspendre temporairement la fermeture des barrières ainsi que les démarches de demande de badges sur l'ensemble des déchèteries du territoire avant d'obtenir une solution techniquement fiable d'ici le premier trimestre 2022. Le déploiement des nouvelles modalités d'accès en déchèterie sur l'ensemble du territoire a donc repris en janvier 2022

Le badge a été rendu obligatoire en septembre 2022, l'utilisateur qui n'est pas équipé se voit donc refuser l'accès et est invité à faire sa demande sur le site internet (délai d'activation du e-badge 24h, délai d'obtention d'une carte environ 3 semaines).

Rappelons que ce nouveau dispositif d'accès doit permettre, grâce à la remontée des données de fréquentation de mieux connaître les usages afin notamment d'améliorer les conditions d'accueil des habitants et le service rendu.

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU POLE ENVIRONNEMENTAL DE KERBUS

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de requalification des déchèteries du territoire, des travaux ont été réalisés sur le pôle de collecte et sur la déchèterie de Kerbus à Groix.

Dans la continuité d'une première phase de travaux débutés en novembre 2021 et réceptionnés en avril 2022 permettant la création d'une nouvelle entrée et de nouvelles conditions de dépôts des végétaux en déchèterie, la phase n°2 du projet de qualification a démarré en novembre 2022, avec une fin programmée des travaux en janvier 2024. Cette phase n°2 prévoit :

→ Requalification de la zone de concassage avec définition d'un espace de dépôt et de reprise des gravats

→ Réfection du haut et bas de quai avec amélioration des conditions de collecte sous abri des D3E et des déchets dangereux, huiles minérales, emballages vides souillés

→ Création d'un nouveau quai permettant une amélioration de la qualité du tri

→ Travaux de voirie et de réseaux pour améliorer notamment la gestion des eaux pluviales en lien avec le dossier loi sur l'eau déposé auprès des services de l'état

→ Extension des vestiaires- sanitaires et bureaux pour un meilleur confort des salariés

→ Réhabilitation du hangar-atelier

Ces travaux engendreront des fermetures de site et une réorganisation temporaire des apports.

L'OUVERTURE DE LA NOUVELLE DECHETERIE DE GUIDEL

Conçue il y a près de 30 ans sur la zone de la Grande Saudraye, l'ancienne déchèterie de Guidel souffrait régulièrement d'un effet de saturation en raison de sa configuration et de sa surface restreinte, sans possibilité d'extension. Ces problématiques d'espaces pouvaient parfois occasionner des effets négatifs sur la qualité du tri des déchets déposés mais aussi sur la circulation, parfois difficile, en période de forte affluence.

Pour améliorer la fluidité de la circulation, les conditions de sécurité des usagers, mais aussi favoriser le recyclage des matériaux et le réemploi, Lorient Agglomération a décidé de réaliser, en remplacement, un nouvel équipement, au niveau de la zone Pen Mané 3.

Facilement accessible depuis la voie express, cette nouvelle déchèterie a ouvert ses portes au public le 10 mai 2022 et s'étend sur une surface de moins de 10 000 m².



Similaire aux déchèteries dites « nouvelle génération » ouvertes à Hennebont et Caudan, ce site s'apparente davantage à un espace de recyclage et de valorisation des déchets qu'à une simple plateforme de dépôts de déchets.

La nouvelle déchèterie dispose des mêmes jours d'ouverture que l'ancien site, à savoir les mardis, mercredis, vendredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h.

La démolition de l'ancienne déchèterie est prévue en 2023 pour restituer à la commune de Guidel la parcelle dans son état initial et compatible avec sa destination future.

LA FERMETURE DE LA DECHETERIE DE QUEVEN

Dans le cadre de la requalification de l'ensemble des déchèteries de Lorient agglomération, et dans le but de répondre aux attentes et besoins des usagers en termes de qualité et de sécurité, le site de Quéven a été fermé le 1^{er} octobre 2022.

La déchèterie, dont le positionnement en cœur de ville ne permettait pas de proposer d'agrandissement et, de fait, de nouveaux services et nouvelles filières de tri. Par conséquent, elle ne répondait plus aux ambitions du schéma de gestion des déchets de Lorient Agglomération.

En outre, l'espace trop restreint sur cette déchèterie accentuait les risques liés à la circulation et donc à la sécurité des usagers.

Les Quevenois sont donc invités, depuis octobre 2022, à se rendre sur la nouvelle déchèterie de Guidel, située à seulement 6 minutes en voiture de l'actuelle déchèterie de Quéven. Elle permet de profiter d'un accès facilité, de plus de confort et de sécurité pour leurs manœuvres ainsi que d'un plus grand nombre de filières de recyclage et d'une amplitude d'ouverture plus importante (ouvert 4 jours par semaine contre 3 pour l'actuelle déchèterie de Quéven).

La phase de démolition de l'ancienne déchèterie est prévue sur 2023 pour restituer la parcelle à la commune de Quéven dans son état initial et compatible avec sa destination future.

LA MISE EN PLACE D'UNE FILIERE PLASTIQUE DUR, POLYSTYRENE ET FILMS PLASTIQUES

Suite au développement de nouvelles filières sur le plastique dur et le polystyrène, et à la suite de caractérisations réalisées sur des bennes tout venant démontrant la possibilité de détournement d'environ 7% de l'enfouissement vers des filières de la valorisation, Lorient agglomération a décidé de mettre en place une phase d'expérimentation de tri de ces 2 flux sur l'année 2022.

Cette expérimentation a été mise en place sur les déchèteries de Guidel et de Caudan. En effet ces deux déchèteries sont importantes en fréquentation et, leurs dimensionnements conséquents et leurs nombres de quais, permettent d'accueillir ces 2 flux supplémentaires sans aménagement à réaliser. Sur 2022, 115 Tonnes de plastique dur ont été collectées.

Un bilan sera réalisé début 2023 au regard :

- Des coûts de collecte et de valorisation,
- Des conditions de transfert vers le centre de massification de Brest (bilan carbone)
- Du bilan financier de l'expérimentation regroupant 4 EPCI de Bretagne - LA - GMVA
 - Brest métropole et Landerneau
- De la pérennité des nouvelles filières valorisation

Afin d'envisager ou non la poursuite de l'expérimentation et le développement de ces filières sur de nouvelles déchèteries.

MODIFICATION EXEPTIONNELLE DU TRAITEMENT DES BIODECHETS

Suite à l'immobilisation des biotunnels pour investigation et travaux, une solution alternative a dû être mise en place pour le traitement des biodéchets à partir de novembre 2021.

Plusieurs solutions ont été testées :

→ **Compostage des Biodéchets sur la plate-forme de compostage de Pont Scorff de novembre 2021 à fin avril 2022 :**

⇒ Après test, il s'est avéré que le compost était humide et la production inférieure à celle attendue.

De plus, les rotations conséquentes pour acheminer les biodéchets (préparés) vers Pont-Scorff et en sortie de fermentation pour le retour des biodéchets (fermentés) sur Caudan ont engendré des coûts de transport importants.

Une nouvelle solution a alors été envisagée.

→ **Méthanisation par voie liquide des biodéchets sur le site VALDIS d'Issé (44) de mai à août 2022 :**

⇒ Les déchets ligneux (petits branchages) pourtant peu représentés dans les biodéchets, ont représenté en méthanisation voie liquide un vrai problème dans leur process.

À de nombreuses reprises, certains équipements ont cassé, en raison notamment des biodéchets qui étaient intégrés dans leur process. Les rotations assurées par GRANDJOUAN Lorient étaient particulièrement compliquées. Une nouvelle solution a été recherchée.

→ **Compostage des biodéchets sur le site de compostage de SEDE à Soudan (44) de début août à fin septembre 2022 :**

⇒ La capacité de stockage du site était limitée et il ne disposait pas des infrastructures nécessaires pour pouvoir gérer cette nature de déchets sur son site.

→ **Test de méthanisation par voie solide de début octobre (sur 3 semi-remorques) :**

⇒ Afin de ne pas rester sur une mauvaise expérience de méthanisation des biodéchets, LORIENT AGGLOMERATION a réalisé des tests de méthanisation des biodéchets sur le site de TRÉGOR BIOGAZ (22). En effet, il s'agit d'un méthaniseur de déchets par voie solide. 3 envois de biodéchets ont été réalisés sur ce site et les retours des tests ont été très positifs.

LORIENT AGGLOMERATION souhaitait disposer d'une solution plus locale, c'est pourquoi l'ensemble du gisement est donc retourné sur la plate-forme de compostage de Pont-Scorff mais, dans des conditions d'accueil différentes puisqu'une fois réceptionnés sur le site de Pont-Scorff, les biodéchets sont traités en intégralité sur ce site. Les biodéchets sont donc réceptionnés et valorisés depuis début octobre 2022 sur GEVAL Pont-Scorff. Les agriculteurs sont satisfaits de pouvoir de nouveau disposer du compost de biodéchets de Lorient Agglomération.

LE SCHEMA DIRECTEUR DECHETERIES

Lorient agglomération s'est engagée en 2022 dans l'élaboration d'un schéma directeur déchèteries avec pour objectifs :

- Améliorer le service rendu au regard des nouveaux usagers et des perspectives d'évolution de la démographie locale,
- Développer les actions de tri et de valorisation des déchets afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des déchets (PRPGD), dans la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015 et la loi Anti-Gaspillage pour une Economie circulaire du 10 février 2020,
- Définir un cadre cohérent de refonte du réseau de déchèterie eu égard aux évolutions des tonnages collectés et de la fréquentation des sites ces dernières années, des complémentarités existantes ou à créer entre sites,
- Maîtriser les coûts et l'équilibre du compte spécial des déchets dans un contexte budgétaire contraint imposant l'encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement de l'établissement public (cf. accord de Cahors),
- Optimiser le fonctionnement et les performances des sites notamment en matière de d'ordonnancement des tâches (fonction d'encadrement/encadrement intermédiaire/agent sur le terrain), de sécurisation des sites et de gestion des accès,
- Garantir la qualité de vie au travail des agents de déchèterie, notamment en matière d'hygiène, santé et sécurité,
- Adopter un mode de gestion des déchèteries adapté et équilibré entre régie et prestation de services.

L'étude est scindée en 3 grandes étapes

- Phase 1 : Etude de diagnostic et d'état des lieux
- Phase 2 : Etude de scénarii préalables au schéma directeur
- Phase 3 : L'élaboration d'un schéma directeur opérationnel avec la définition d'un plan d'actions opérationnelles pluriannuel « prêt à l'emploi ».

Pour assurer le suivi et la coordination du projet, plusieurs groupes de travail se réunissent : COPIL (Instance de suivi politique), un COTECH (vice-présidence aux déchets, direction de la DGVD et services associés), un comité de suivi opérationnel (acteurs opérationnels de la DGVD) et des groupes de travail.



En 2021, la phase du schéma a permis d'élaborer le diagnostic qui a été présenté en juin 2022.

Ce constat réalisé, la phase 2 en va permettre d'élaborer des propositions d'orientation qui seront présentées au COPIL (instance de suivi politique) pour validation en 2023.

LE SCHEMA DIRECTEUR DU CENTRE VILLE DE LORIENT

La Ville de Lorient cherche à améliorer la qualité de son espace public. De nouveaux enjeux sont donc apparus sur l'organisation de la collecte en matière de cadre de vie et de propreté de l'espace public.

Par ailleurs, le schéma de collecte sur la Ville de Lorient a très peu évolué depuis la mise en place du tri.

Une étude sur les modalités de collecte de la Ville de Lorient (diagnostic et scénarios d'évolution) a été lancée.

Le but de ce schéma directeur est d'identifier et de mettre œuvre les leviers éventuels d'optimisation du service de collecte des déchets ménagers afin de définir notamment les clauses du futur contrat de prestation de service, en s'interrogeant sur :

- Les collectes en colonnes d'apport volontaire enterrées
- Les fréquences de collecte en porte à porte
- L'optimisation de la collecte de certains flux
- L'articulation de l'ensemble de ces collectes.

L'étude doit s'appuyer sur les objectifs cibles suivants :

- . Garantir une qualité du service de collecte identique, voir supérieure à l'existant, au coût le plus juste,
- . Adapter le service de collecte aux contraintes et aux spécificités de la Ville de Lorient, à la réglementation et aux besoins des usagers,
- . Développer la valorisation des déchets et la réduction à la source de leur production,
- . Préserver le cadre de vie (impacts sonores, visuels, ...),
- . Limiter l'impact environnemental des collectes (émissions de CO2 des camions, ...),
- . Limiter la pénibilité des collectes (cartons)
- . Améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des collectes,
- . Maîtriser les coûts de collecte des déchets

L'étude, démarrée en Décembre 2022, est scindée en 3 grandes étapes :

- **Phase 1** : Etude de diagnostic et d'état des lieux
- **Phase 2** : Etude des leviers d'optimisation et proposition de scénarii
- **Phase 3** : Approfondissement du scénario retenu

LE SCHEMA DE TRAITEMENT DES DECHETS

Dans le cadre des objectifs réglementaires en matière de traitement des déchets ménagers, des nouvelles orientations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) limitant au maximum le recours à l'enfouissement et une volonté des élus de l'agglomération (projet de territoire) d'augmenter la valorisation énergétique du traitement des déchets, Lorient agglomération a souhaité procéder à la redéfinition de son schéma de traitement des déchets ménagers.

RAPPEL :

→ Les objectifs fixés par la réglementation nationale :

- Les objectifs imposés au niveau national (LTECV),
- La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire de février 2020 (loi AGEC).
 - Nouveaux objectifs de réemploi et de recyclage des déchets municipaux d'ici à 2025 (55 %), 2030 (60 %) et 2035 (65 %).
 - Mise en place d'un tri à la source pour les déchets ménagers dangereux (collecte séparée pour 2022), les déchets organiques (tri à la source en 2023) et les déchets textiles (pour 2025).
 - Nouveaux objectifs de recyclage pour les déchets d'emballages, par exemple concernant les emballages plastiques, de 50 % d'ici à 2025 et de 55 % en 2030.
 - Objectif de réduction de gaspillage alimentaire à 50 % d'ici à 2030.

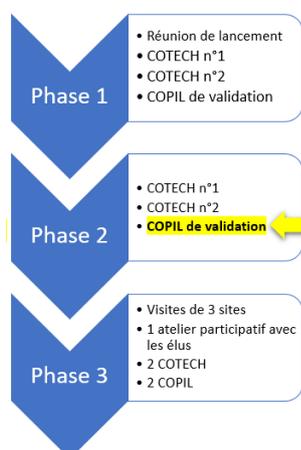
→ Les objectifs fixés par le PRPGD breton :

- Aucune création de nouvelle unité de Tri Mécano Biologique des OMR pour faire du compost.
- Maintien des unités en place - Reconversion des unités en fin de vie.
- Zéro incinération sans valorisation énergétique à 2025.
- Zéro stockage de déchets non dangereux non inertes à 2030.

La redéfinition du schéma de traitement des déchets s'est opérée dans un premier temps par la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble des installations de traitement des déchets. Plusieurs audits ont été menés avec l'aide d'un bureau d'étude spécialisé sur l'unité de stabilisation des DMR, l'unité de compostage des biodéchets ainsi que sur l'ISDND de Kermat. Ce bilan a permis d'évaluer les atouts et les faiblesses du schéma de traitement actuel, les caractéristiques du territoire couvert, les tonnages de déchets qui y transitent, les principaux éléments financiers relatifs aux déchets.

Une prospective des tonnages à l'horizon 2035 a également été menée afin d'orienter les élus sur les choix de scénarios à venir.

Il a été examiné en 2022 toutes les solutions pertinentes possibles, afin de choisir celles qui répondront le mieux aux besoins du territoire et de définir les conditions de leur mise en œuvre :



2022 - Proposition de scénarios envisageables

- Valider les orientations pour le nouveau schéma de traitement
- Retenir 3 scénarios à approfondir en phase 3

La phase N° 3 démarrera en 2023 :

Analyse approfondie des 3 scénarios les plus pertinents

- Retenir le scénario le plus pertinent pour Lorient Agglomération



LES INDICATEURS TECHNIQUES

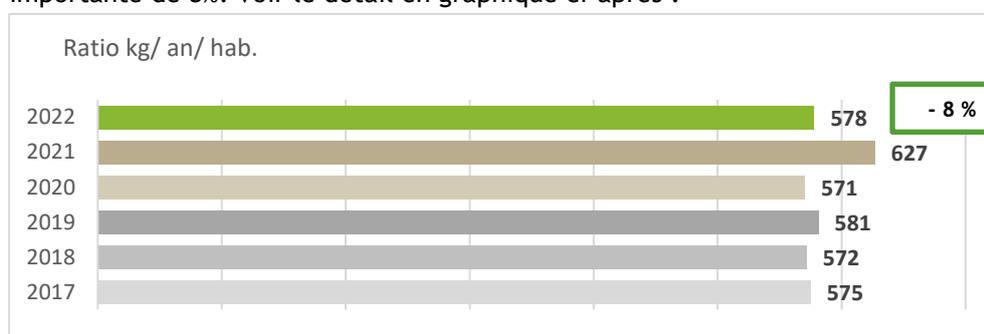
LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS

TAUX D'ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

L'objectif principal affiché au travers du PLPDMA de Lorient Agglomération est de réduire le tonnage total de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) de 1 % par an à partir de 2021.

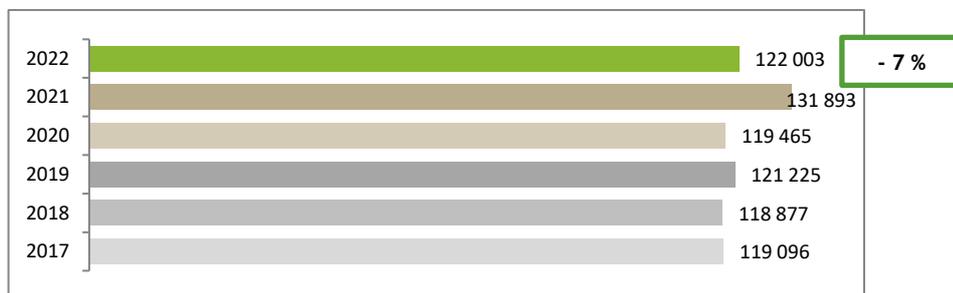
Si les efforts réalisés entre 2017 et 2020 avaient permis de coller à cet objectif, les résultats s'étaient fortement dégradés entre 2020 et 2021. La hausse mesurée sur les DMA totaux était alors de +10,7% avec une augmentation beaucoup plus marquée sur les flux collectés en déchèteries (+19 %) que sur ceux issus des collectes de proximité (+2,9 %).

En 2022, la production de DMA revient dans la tendance initiale d'avant la crise Covid, via une baisse importante de 8%. Voir le détail en graphique ci-après :

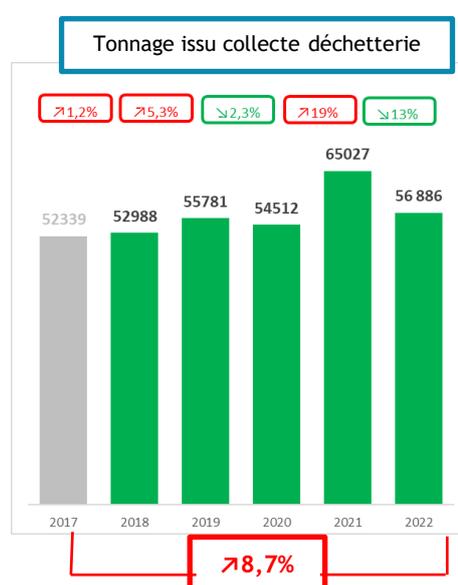


Tonnage déchets collectés :

+2,4% par rapport 2017



Détails par collecte :



Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution des tonnages depuis 2010.

ANNEES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage global	119 800	126 110	123 165	122 325	124 461	122 533	119 865	119 096	118 877	121 225	119 465	131893	122 003
Ratio kg/an/ hab.	585	616	603	598	605	592	580	575	572	581	571	627	578

En 2010, le territoire n'avait pas les mêmes limites, les tonnages de l'ex CC de Plouay du Scorff au Blavet et ceux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient ont donc été additionnés.

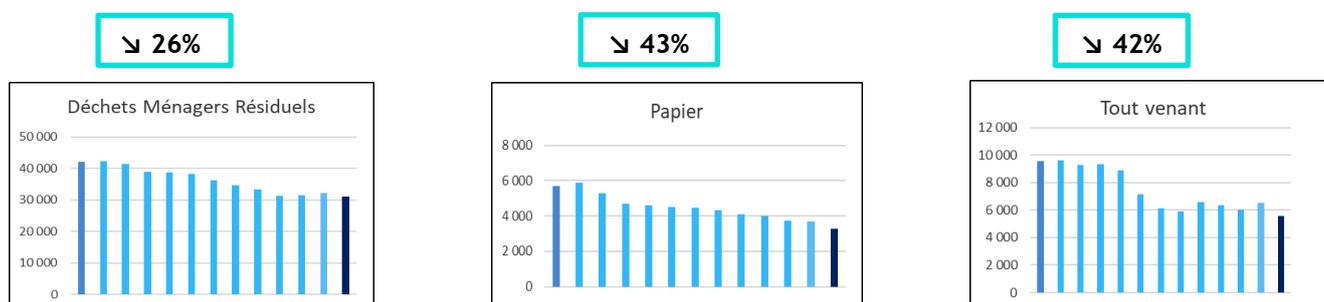
La présentation des tonnages en base 100 permet de visualiser l'évolution depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Base 100	100	105,3	102,8	102,1	103,9	102,3	100,1	99,4	99,2	101,2	99,7	110,1	101,8

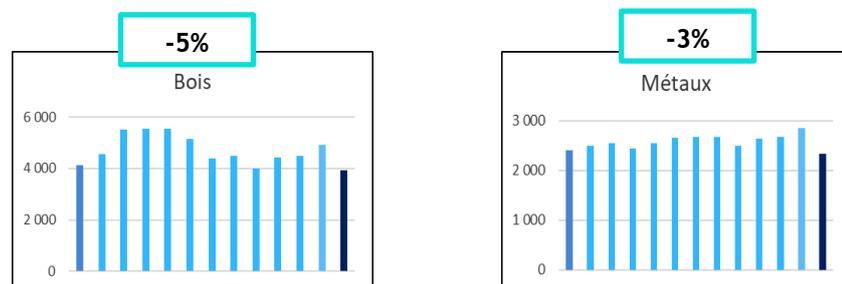
Les projets menés sur la collecte en porte à porte (optimisation des fréquences de collecte, mise en place de la cuve réductrice sur le bac BIO) ont porté leurs fruits car les tonnages collectés sont en baisse. Les futurs projets de la politique déchets devront donc être centrés sur la réduction des apports en déchèterie.

→ **Évolution du tonnage de déchets collectés entre 2010 et 2022 :**

Les flux qui tendent à diminuer entre 2010 et 2022



Les flux fluctuants mais qui ont diminué par rapport à 2010 :



Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Baisse des tonnages de Déchets Ménagers Résiduels de 26 %**, grâce à la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets sur tout le territoire dès 2002, l'extension des consignes de tri des emballages en 2016 et à l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue. Légère hausse en 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire et à la reprise économique qui en a découlée.

- **Baisse des tonnages collectés de papier de 43 %**, du fait de la dématérialisation des échanges et des démarches administratives et commerciales, de la chute des ventes de la presse écrite, et du développement des « Stop Pub ».
- **Baisse des tonnages des déchets non recyclables collectés en déchèterie de 42 %**, du fait de la mise en place dans les déchèteries de nouvelles filières de tri (déchets d'équipements électriques, mobiliers usagers, réemploi...).

Les flux qui tendent à augmenter entre 2010 et 2022



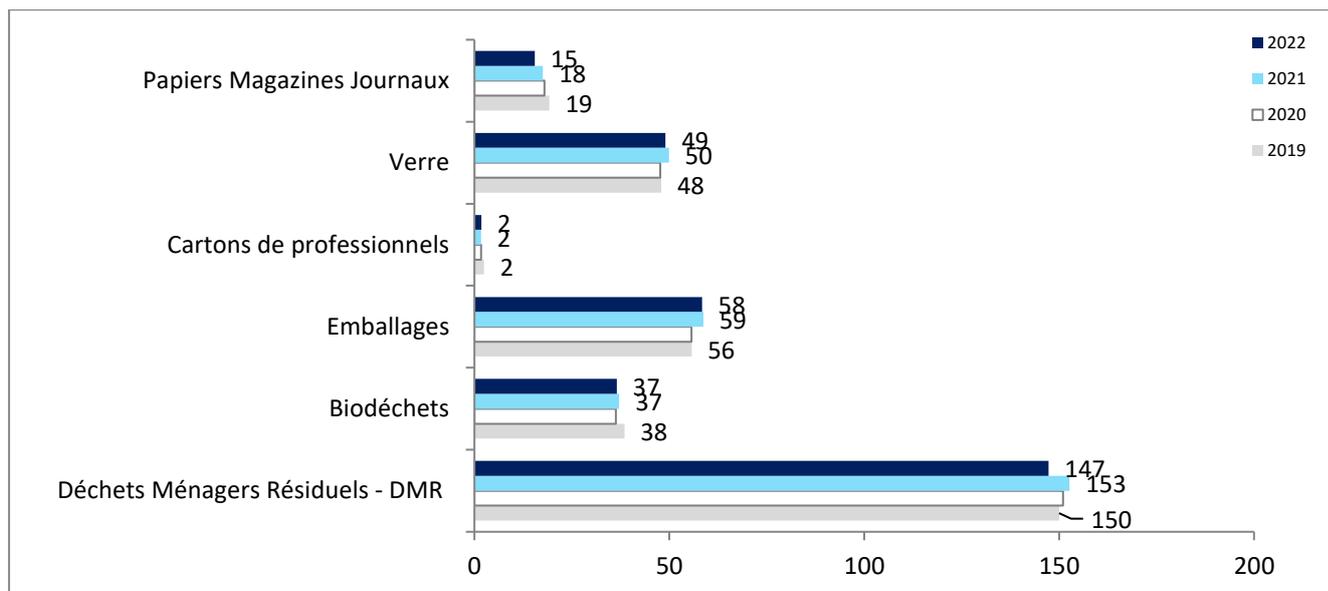
Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Augmentation des tonnages de biodéchets + 11 %**, du fait de l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue et du déploiement du bac vert à cuve réductrice,
- **Très forte augmentation des tonnages d'emballages + 81 %**, accentuée depuis 2016 par l'extension des consignes de tri, mais en stabilisation depuis 2 années,
- **Augmentation des tonnages de végétaux collectés en déchèteries + 18 %** malgré une baisse constatée sur 2022 suite à la sécheresse de la période estivale.

De plus, de nouvelles filières se sont développées : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques, déchets d'équipements d'ameublement, mobilier, plâtre...

A noter que les déchets dangereux des ménages collectés augmentent régulièrement.

Évolution des ratios (kg/an/hab.) et des tonnages de déchets collectés entre 2021 et 2022



Les données présentées sont arrondies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés via les collectes de proximité

Flux/Années	2010	2019	2021	2022	Évolution 2010/2022	Évolution 2021/2022
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 278	32 106	31 083	-26%	-3%
Biodéchets	6 936	8 027	7 812	7 713	11%	-1%
Emballages	6 806	11 621	12 357	12 334	81%	0%
Cartons de professionnels	221	517	364	375	70%	3%
Verre	9 404	9 991	10 502	10 346	10%	-1%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 010	3 694	3 266	-43%	-12%
Sous-total Collectes sélectives	29 076	34 166	34 730	34 034	17%	-2%
TOTAL déchets Ménagers et Assimilés -DMA	71 177	65 444	66 836	65 117	-9%	-3%

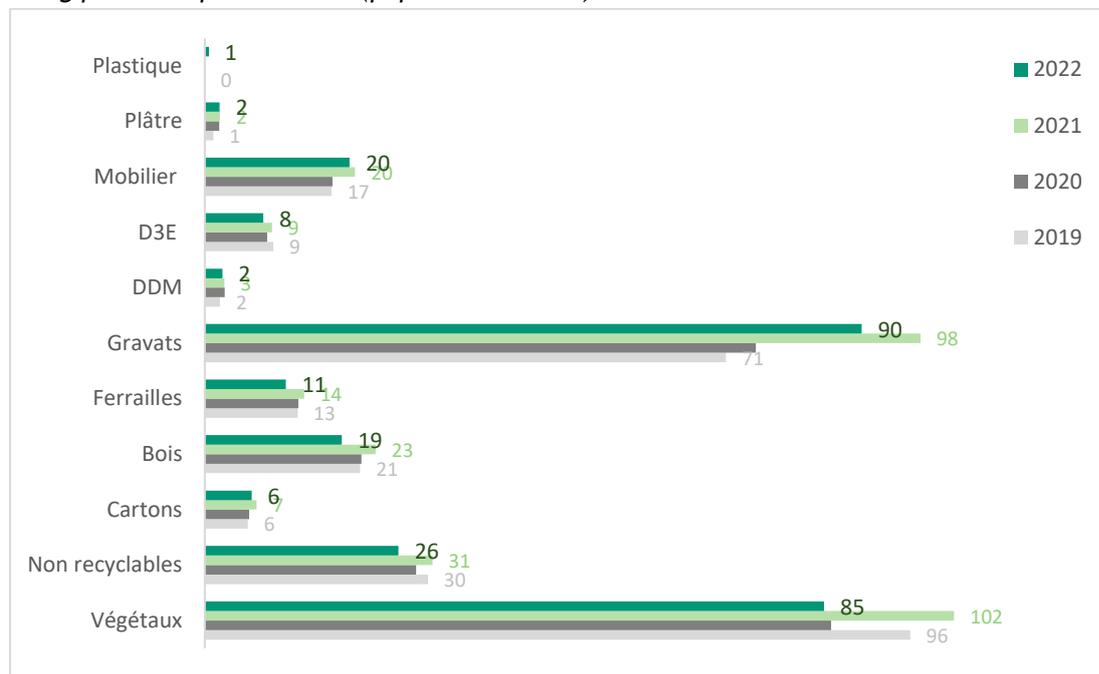
La courbe des tonnages reprend sa diminution stoppée en 2020.

Les flux déposés en déchèterie

Sur les déchèteries, les tonnages ont diminué de 13 % par rapport à 2021. Cette baisse est constatée sur l'ensemble des flux et plus nettement sur le bois, les végétaux et la ferraille.

Ce qui représente 270 kg/an/hab en 2021 contre 309 en 2021.

En kg par an et par habitant (population totale)



Les données présentées sont arrondies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés en déchèterie.

Flux/Années	2010	2019	2021	2022	Évolution 2010/2022	Évolution 2021/2022
Végétaux	15 084	20 080	21 505	17 837	18%	-17%
Non recyclables	9 548	6 350	6 538	5 580	-42%	-15%
Cartons	1 112	1 224	1 484	1 351	21%	-9%
Bois	4 138	4 422	4 905	3 946	-5%	-20%
Ferrailles	2 405	2 642	2 850	2 336	-3%	-18%
Gravats	15 605	14 832	20 538	18 924	21%	-8%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	431	560	510	96%	-9%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1950	1932	1 688	258%	-13%
Mobilier	0	3 607	4310	4 170		-3%
Plâtre	0	177	435	429		-1%
Plastique dur				115		
TOTAL déchèteries	48 623	55 715	65 057	56 886	17%	-13%

UTILISATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

→ Nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à l'achat d'un composteur

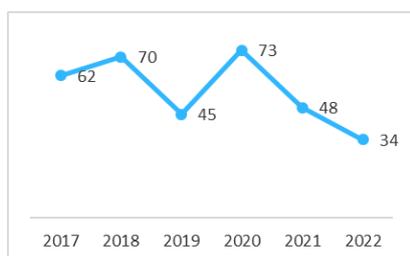
Dispositif de soutien, permettant d'aider à l'achat d'une plus grande diversité de matériels, selon les besoins de chaque jardinier. L'aide forfaitaire est fixée à 20 € (dans la limite de 80 % d'aides publiques).

76

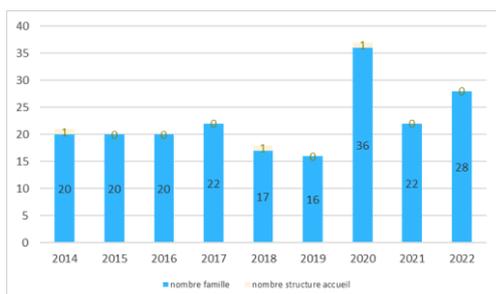
foyers ont bénéficié de cette aide en 2022.

Depuis 2011, ce sont ainsi 3 479 foyers qui ont ainsi pu bénéficier de l'acquisition d'un composteur à coût aidé.

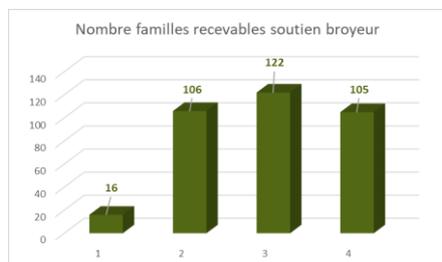
→ Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à l'achat d'un poulailler



→ Évolution du nombre de familles et de professionnels de la petite enfance ayant bénéficié de l'aide à l'acquisition de couches lavables



→ Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à la location d'un broyeur de végétaux



L'évitement de déchets végétaux occasionné par ce soutien, basé sur le déclaratif des bénéficiaires, est estimé à 310 tonnes, soit l'équivalent de 1,7 % du tonnage collecté en déchèteries.

→ Service de prêt du broyeur de végétaux aux communes

Sur 2022, le service de prêt du broyeur de végétaux a été sollicité pour un total de 54 journées d'emprunt. Le matériel a été immobilisé pour des réparations & travaux d'entretien pendant 69 jours.

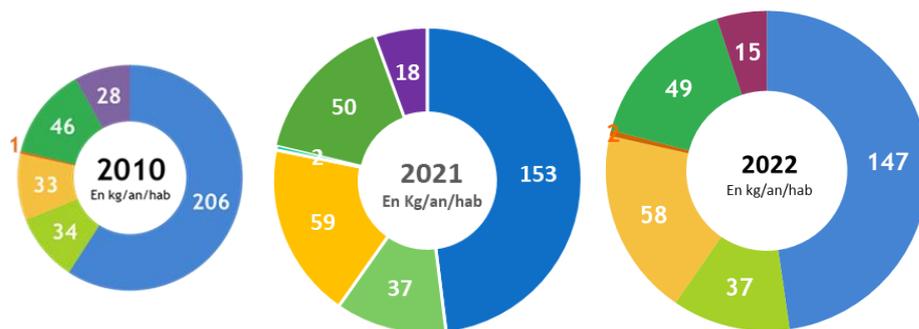
INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI DES DECHETS

Amélioration du geste de tri depuis 2010

Depuis 2010, de plus en plus d'usagers trient leurs déchets.

Cela se traduit par une baisse du tonnage de Déchets Ménagers Résiduels (poubelle bleue) au profit des collectes de tri sélectif : Emballages, biodéchets et verre. La baisse du tonnage de papier collecté est liée à une tendance globale à l'échelle nationale et non au seul geste de tri des usagers du territoire.

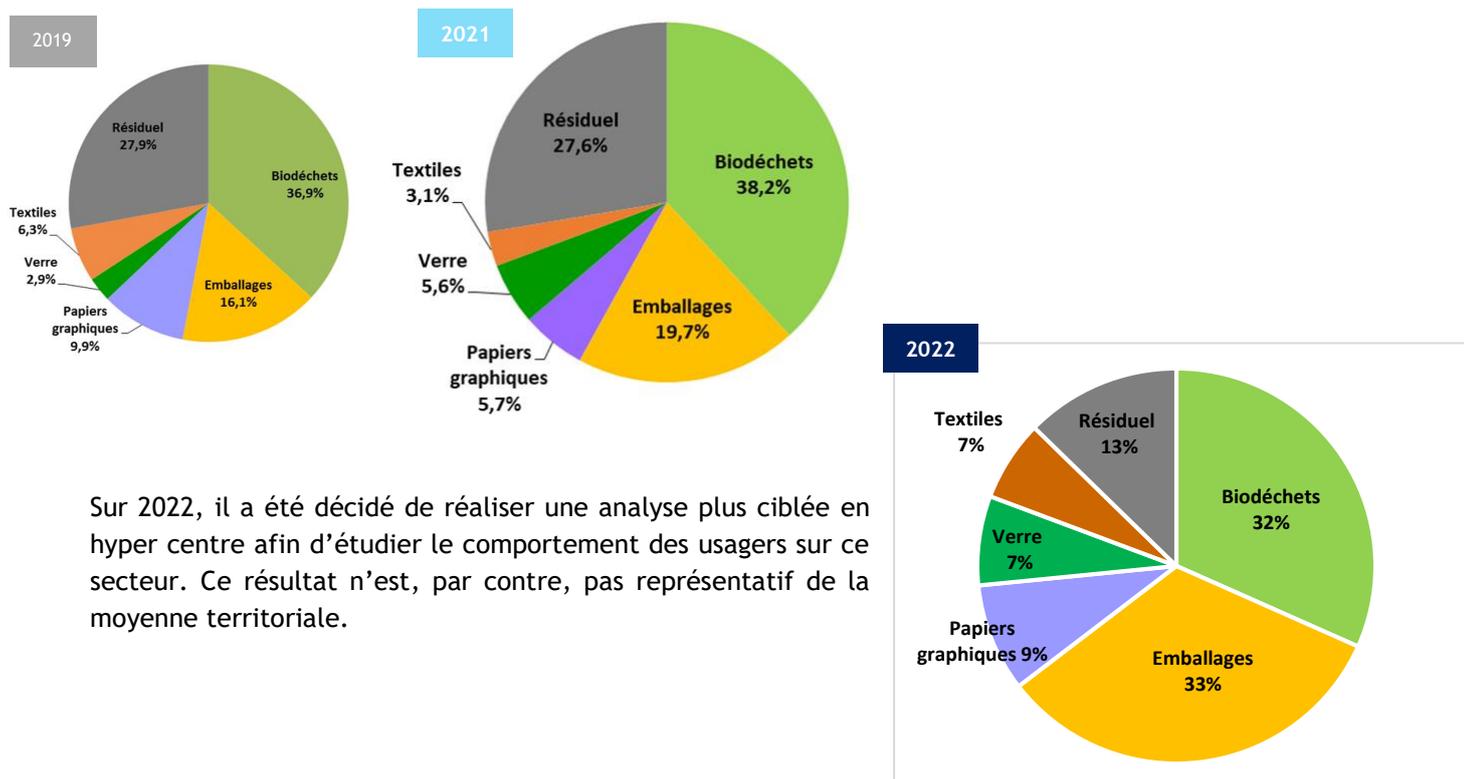
Malgré une légère hausse en 2021 liée aux répercussions de la crise sanitaire et à la reprise économique, la baisse se poursuit sur les DMR sur 2022.



Indicateurs de la qualité du tri à la collecte

Part des déchets valorisables dans la poubelle bleue

Chaque année le service réalise des caractérisations des différentes tournées de collecte. L'objectif est de déterminer la composition précise d'un gisement de déchets. Les données servent ensuite à mettre en place des actions pour corriger ou améliorer le tri. Ces caractérisations sont effectuées selon la méthodologie et le protocole établis par l'ADEME.



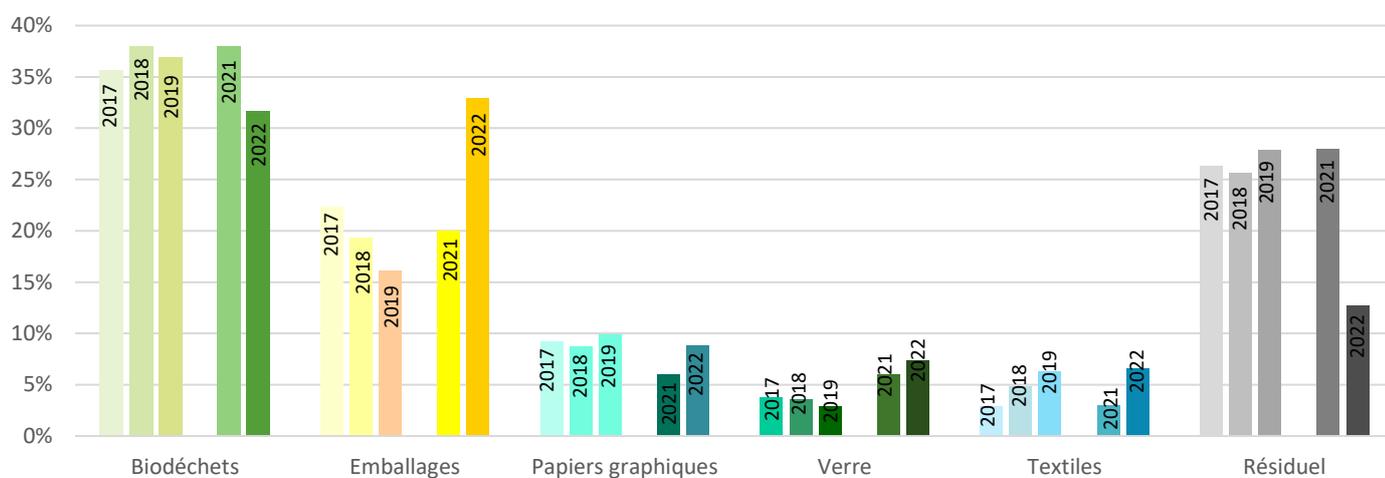
Sur 2022, il a été décidé de réaliser une analyse plus ciblée en hyper centre afin d'étudier le comportement des usagers sur ce secteur. Ce résultat n'est, par contre, pas représentatif de la moyenne territoriale.

Taux de déchets valorisables d'après les caractérisations réalisées :

Depuis 2016, une baisse très progressive de la part de déchets résiduels dans le bac bleu est constatée, mais une part importante de déchets valorisables reste à capter. Les données de 2022 sont spécifiques à l'hyper centre, sur 5 tournées, et **ne sont donc pas représentatives** de l'ensemble du territoire. (Nombreux collectifs, centre-ville, accès bacs en hyper centre, ..)

2017	2018	2019	2020	2021	2022
74%	74%	72%	NE	73%	87%

Déchets valorisables



Taux de refus sur le bac jaune

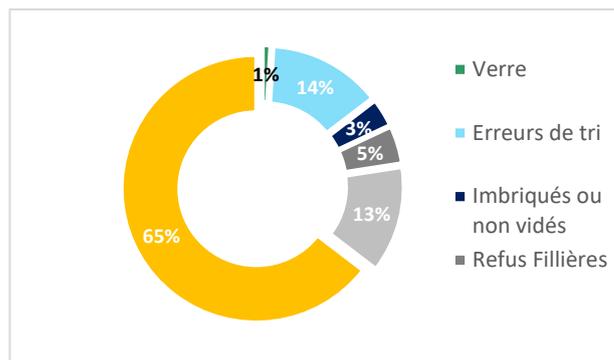
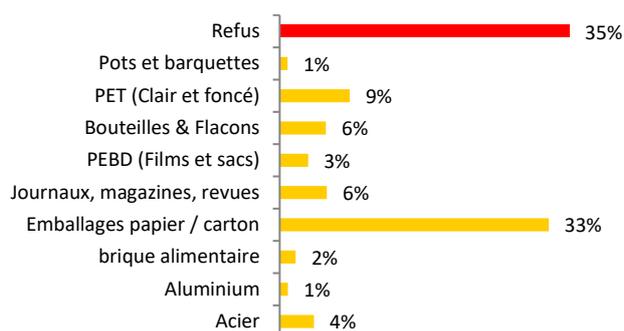
Les données présentées ici sont extraites des caractérisations réalisées hebdomadairement sur la poubelle jaune par le service déchets de Lorient Agglomération. Ces caractérisations sont la photo, à un moment donné, de la qualité du tri d'une tournée de collecte des emballages. Leur résultat, s'il n'est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri : chaque tournée est caractérisée à deux reprises avec 8 semaines d'intervalles pour apporter des mesures correctives sur le terrain. Un suivi des actions correctives est réalisé.

CITEO impose un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de CITEO.

Les tournées caractérisées sont ciblées en fonction des besoins du service.

Un Agent de Suivi Qualité du secteur concerné est systématiquement présent lors de l'échantillonnage, excepté en 2020 et 2021 du fait de la crise sanitaire et des conditions sanitaires mises en place.

Résultats des caractérisations emballages de 2022 :



En 2022, le taux de refus sur le bac jaune atteint 35%. Il est bien au-dessus de la moyenne nationale (28% en 2021).

Ce taux relativement important de refus est essentiellement dû aux erreurs de tri (14 %) et à l'augmentation des petits emballages ou des « fines », parties trop fines (taille inférieure à 6 cm) pour être triées et valorisées (13%).

Depuis 2019, le taux de refus ne cesse d'augmenter (2019 : 29% / 2020 : 28% / 2021 : 34%) avec notamment une nette augmentation du taux de fine (2019 : 9% / 2020 : 13% / 2021 : 11%).

Indicateurs de la qualité du tri en déchèterie

Évolution du ratio déchets non recyclables

Ce ratio permet d'évaluer l'amélioration du geste de tri sur les différentes déchèteries. En 2022, les déchets non recyclables représentent 28 % des déchets collectés hors végétaux et gravats.

2017	2018	2019	2020	2021	2022
31%	34%	30%	29%	28%	28%

Plusieurs leviers ont été mis en place afin d'améliorer ces ratios et expliquent les baisses constatées :

- Montée en puissance des nouvelles filières de tri (notamment mobilier),
- Davantage de vigilance de la part des agents d'accueil en déchèterie,
- Sensibilisation accrue des usagers,
- Mise en place de nouvelles filières, comme le plastique dur, le polystyrène, les films plastiques, ...

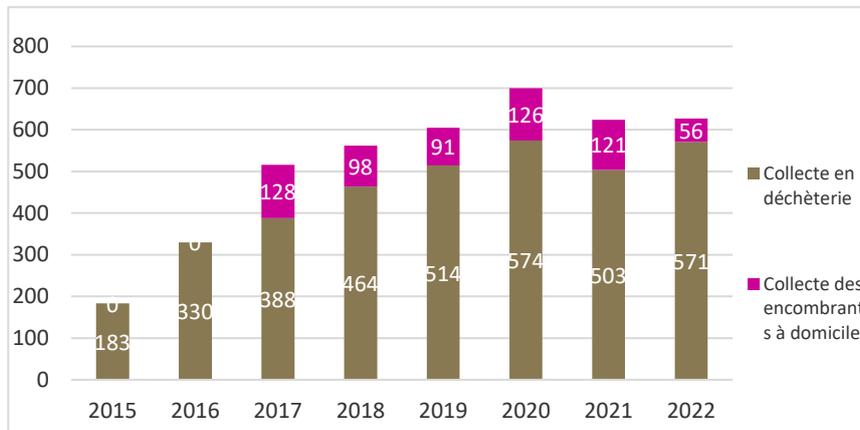
REEMPLOI

Au total en 2022, 187 tonnes d'objets ont été réemployés.

Le comptoir du réemploi

Tonnages d'objets collectés par le comptoir du réemploi

En 2022, 627 tonnes ont été collectées par le comptoir du réemploi (624 en 2021), soit une augmentation de 0,5 % par rapport à 2021.



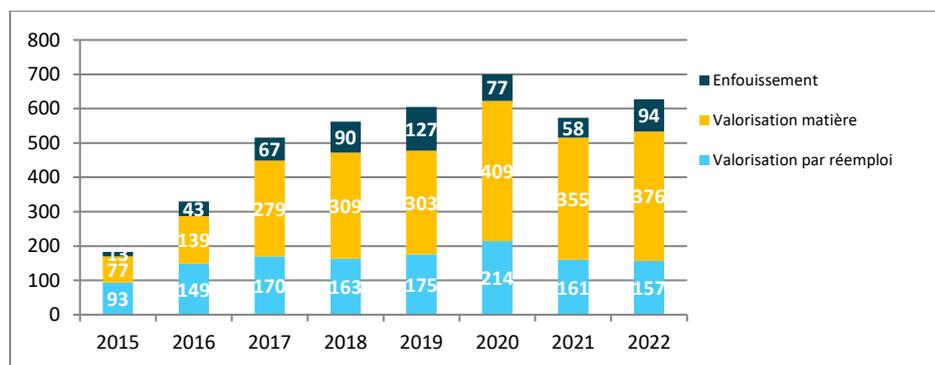
571 tonnes proviennent des locaux réemplois positionnés sur les 12 déchèteries continentales, ce qui représente 91 % des apports, 9% proviennent de la collecte des encombrants à domicile.

Valorisation des objets collectés

La valorisation se fait de deux manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente au Comptoir du Réemploi (principalement meubles, maison, déco, vaisselle et produits culturels),
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton).

85 % des apports ont été valorisés en 2022 (90 % en 2021), soit 533 tonnes.



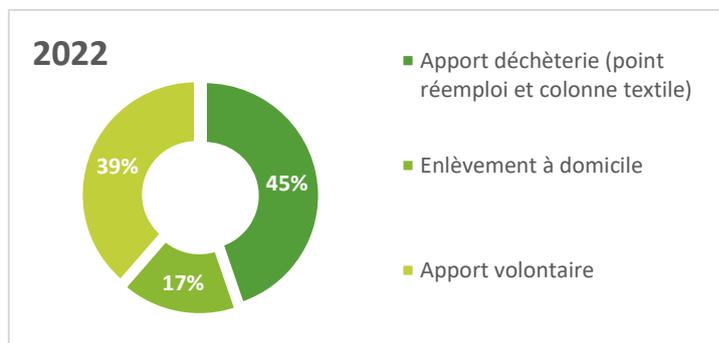
→ La fréquentation en boutique ne cesse d'augmenter :

Année	2020	2021	2022
Nombre de clients	33 065	40 332	43 523

La recyclerie Modern'Strouilh à Groix

Tonnages d'objets collectés par Modern'Strouilh

En 2022, environ 36 tonnes d'objets ont été collectés par Modern Strouilh (28 tonnes en 2021)



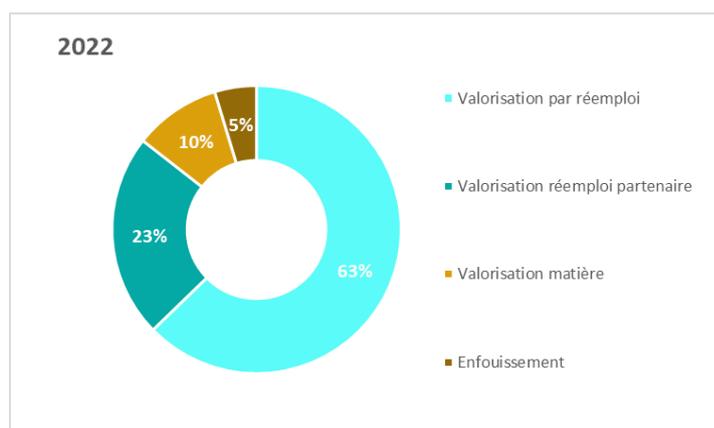
45 % des apports provient du local réemploi et de la colonne à textile situés sur la déchèterie

Valorisation des objets collectés

La valorisation se fait de trois manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente par Modern Strouilh,
- Valorisation par réemploi par des partenaires de l'association (Book hémisphère, Rétritex Emmaus, associations diverses...),
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton).

86 % des apports ont été valorisés par réemploi en 2022 (dont 23 % par les partenaires), soit 30,1 tonnes sur les 35,2 tonnes collectées.

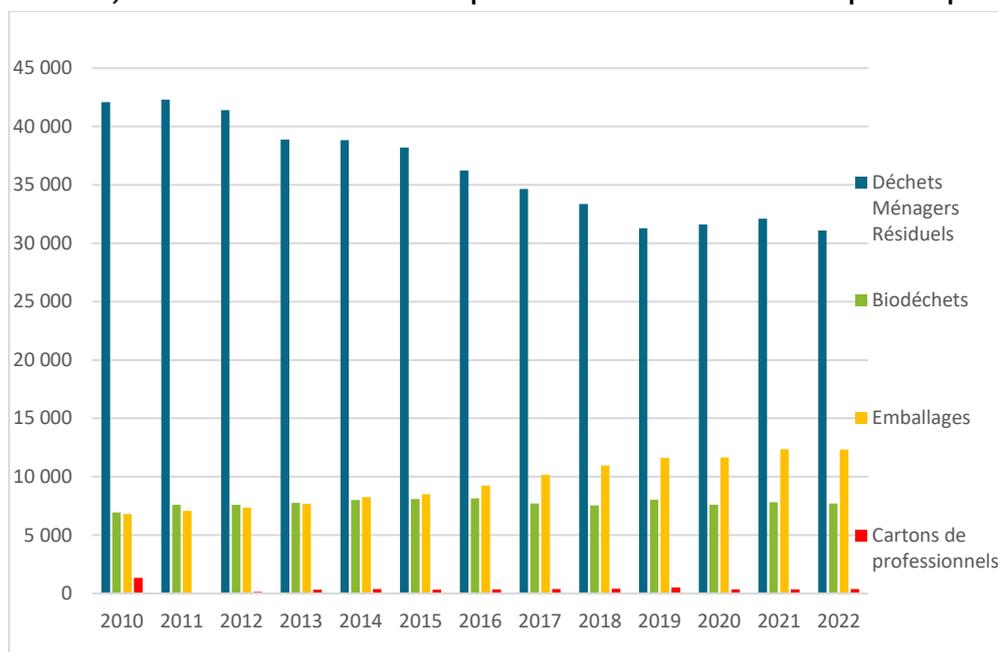


LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Les tonnages collectés en porte à porte

En 2022, 42 % des déchets collectés proviennent de la collecte en porte à porte (40 % en 2021).



Depuis 2010, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets Ménagers Résiduels	42 101	42 295	41 409	38 897	38 821	38 207	36 240	34 641	33 353	31 278	31 620	32 106	31 083
Biodéchets	6 936	7 588	7 611	7 758	8 008	8 082	8 149	7 718	7 531	8 027	7 591	7 812	7 713
Emballages	6 806	7 086	7 365	7 693	8 247	8 511	9 248	10 161	10 959	11 621	11 650	12 357	12 334
Cartons de professionnels	1 333		142	330	376	333	348	382	403	517	355	364	375

Au 01/01/2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné. Les tonnages ont été additionnés entre 2010 et 2013.

Les années 2020 et 2021 sont des années particulières du fait de la crise sanitaire et de la reprise économique qui a suivie, de ce fait on constate :

- Reprise de la baisse constatée des tonnages en DMR de 2010 à 2019,
- Stabilisation de la production des emballages entre 2011 et 2022.

→ Détail de la collecte en PAP sur Groix :

GROIX		2020	2021	2022	Variation
DMR	Caisson (20m3)	52	58	54	
	Tonnage	539,8	523,22	492,92	↘5,8%
Emballages	Caisson (30m3)	39	42	45	
	Tonnage	147,8	179,82	179,72	=

Stabilisation de la production des emballages et baisse du tonnage des DMR.

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Les tonnages collectés en apport volontaire

En 2022, 11 % des déchets collectés proviennent de la collecte en points d'apport volontaire (10,7 % en 2021).

En 2022, 10 346 tonnes de verre et 3 266 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit par rapport à 2021 :

- Baisse de 1 % pour le verre,
- Baisse de 12 % pour le papier, due à la modification des usages et à la dématérialisation des informations.

Depuis 2011, les tonnages de papier collectés sont en baisse.



Depuis 2010, les tonnages collectés en apport volontaire sont les suivants :

TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Verre	9 404	9 347	9 083	8 906	9 133	8 993	9 265	9 516	9 540	9 991	9 984	10 502	10 346
Papiers	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	4 010	3 753	3 694	3 266

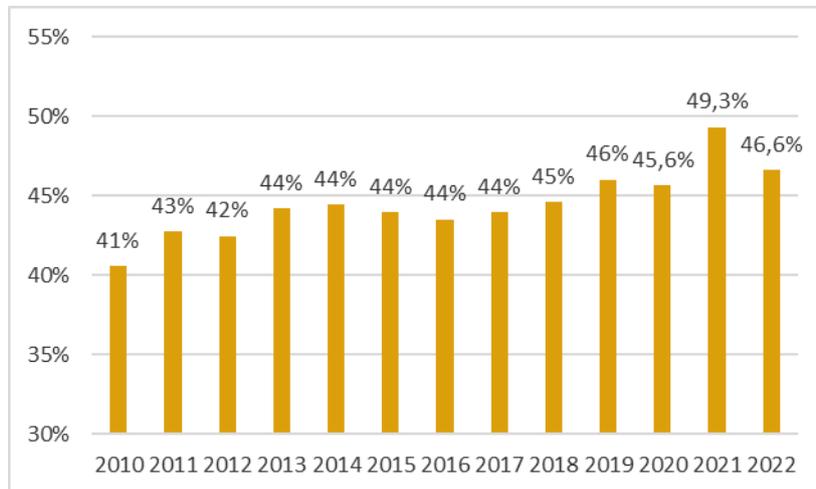
LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN DECHETERIE

Tonnage collecté en déchèterie

En 2022, 47 % des déchets collectés proviennent des déchèteries.

On constate une diminution des tonnages de 13 % par rapport à 2021 (2021, année de forte hausse liée à la reprise économique d'après crise sanitaire).

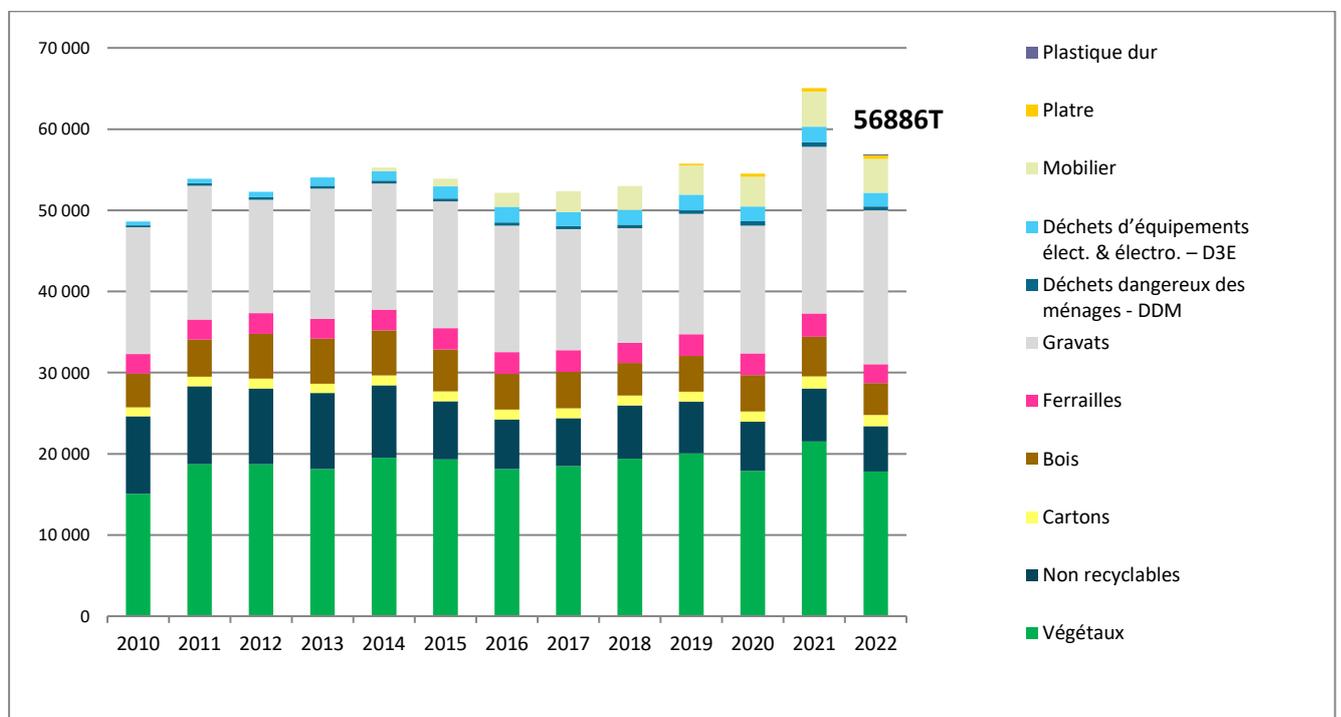
Cependant, la part des déchets collectés en déchèterie est en constante augmentation depuis 2010.



Depuis 2018, la part des déchets issus des déchèteries est supérieure à 45%.

En 2022, environ 57 000 tonnes de déchets ont été collectées sur les 13 déchèteries du territoire. C'est 8 000 tonnes de moins que l'an passé.

Répartition des flux :



On constate une baisse de l'ensemble des flux et des baisses significatives pour le bois (↘ 20%), les ferrailles (↘ 18%), les végétaux (↘ 17%) et les non recyclables (↘ 15%).

Comparatif des années précédentes et de l'année de référence 2010 :

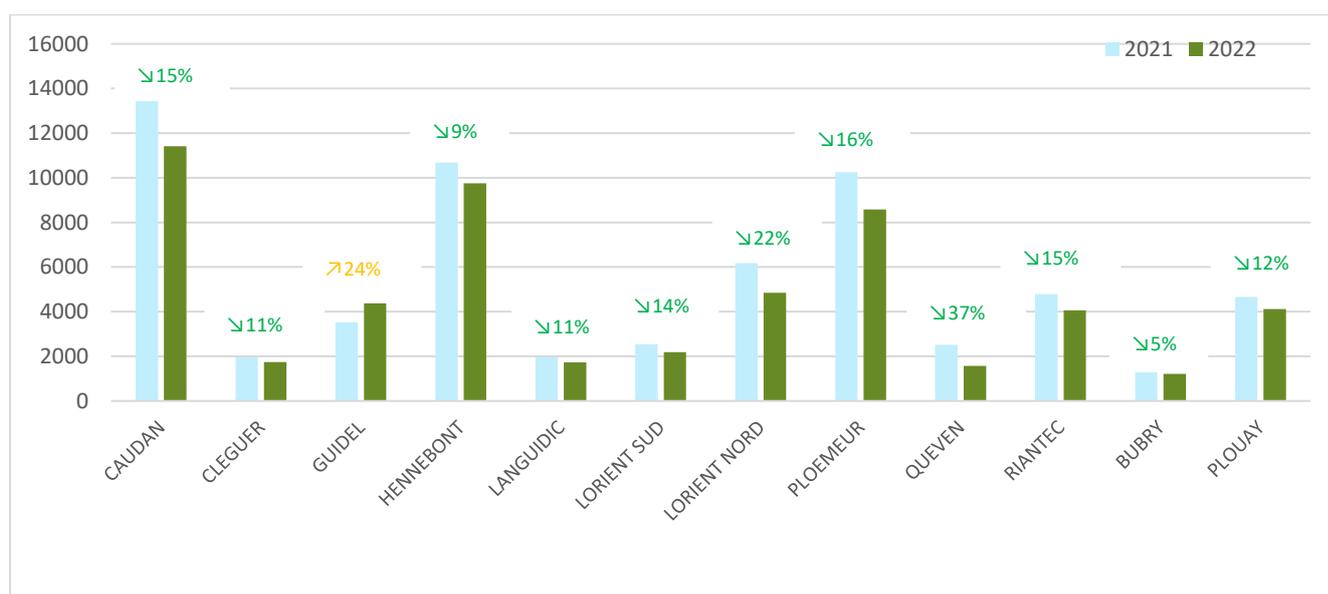
TONNES PAR AN	2010	2019	2020	2021	2022
Végétaux	15 084	20 080	17 900	21 505	17 837
Non recyclables	9 548	6 350	6 039	6 538	5 580
Cartons	1 112	1 224	1 268	1 484	1 351
Bois	4 138	4 422	4 477	4 905	3 946
Ferrailles	2 405	2 642	2 669	2850	2 336
Gravats	15 605	14 832	15 744	20 538	18 924
Déchets dangereux	260	431	569	560	510
D3E	471	1 950	1 786	1932	1 688
Plâtre		243	408	435	429
Mobilier		3 607	3652	4 310	4170
Plastique dur					115
TOTAL	48 623	55 781	54512	65 057	56 886

Les apports les plus importants sont les végétaux (31%), les gravats (33%) et les encombrants (10 %).

Tonnage collecté en fonction des sites

Caudan est le site qui enregistre les apports les plus importants en 2022.

Hennebont, Ploemeur et Lorient Nord sont les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes déchèteries les plus importantes en terme de tonnages collectés.



À noter la fermeture du site de Queven le 01/10/2022 et l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Guidel le 10/05/2022.

Fréquentation des déchèteries :

La mise en place de la gestion informatisée des accès permet de quantifier le nombre de passages journaliers sur chaque déchèterie.

Ces indicateurs permettent d'analyser le comportement des usagers en fonction de leurs communes et le taux de fréquentation de chaque déchèterie en fonction des jours et horaires d'ouverture.

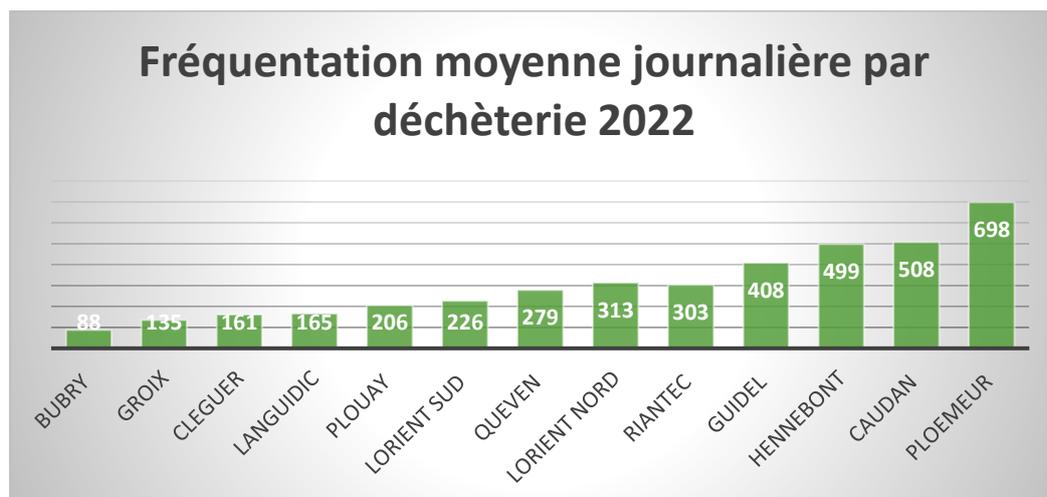
Fréquentation annuelle :

Les déchèteries de Ploemeur, Caudan et Hennebont sont les déchèteries ayant eu la plus forte fréquentation.

A noter que la déchèterie de Guidel a déménagé lors du 2^{ème} trimestre de 2022 ; Sa fréquentation risque donc d'augmenter sur l'année 2023.

Fréquentation annuelle 2022	
BUBRY	13 776
CAUDAN	131 436
CLEGUER	25 118
GROIX	36 449
GUIDEL	86 105
HENNEBONT	130 329
LANGUIDIC	26 148
LORIENT NORD	97 039
LORIENT SUD	47 746
PLOEMEUR	181 557
PLOUAY	42 117
RIANTEC	79 483
QUEVEN	24 427
TOTAL	921 729

Fréquentation moyenne par déchèterie :



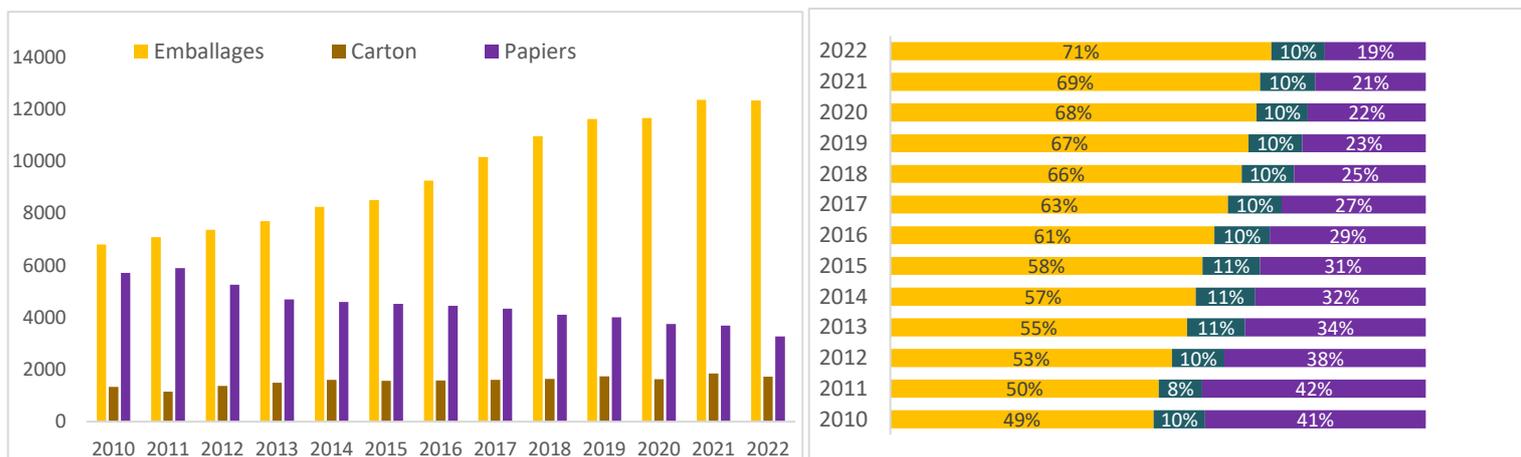
*Fermeture de Queven le 1^{er} octobre 2022

LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

LA VALORISATION DES DECHETS TRIÉS AU CENTRE DE TRI

Les tonnages entrants au centre de tri

En 2022, le centre de tri a traité 17 327 tonnes de déchets pour le compte de Lorient Agglomération, soit 3,2% de moins que l'année dernière, notamment du fait de la baisse de tonnage papier et de la stabilisation du tonnage carton.



Les emballages sont les déchets issus de la poubelle jaune (collecte en porte à porte). Les cartons sont issus à la fois de la collecte en porte à porte des professionnels et de la collecte en déchèterie. Les papiers journaux et magazines proviennent de la collecte en points d'apport volontaire.

L'augmentation forte des flux d'emballages s'est poursuivie jusqu'en 2019, suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques en 2016. On notera un gisement stabilisé entre 2021 et 2022.

La baisse des tonnages de papier se poursuit. Ce phénomène est lié, d'une part à la prévention qui propose l'affichage de l'étiquette STOP PUB sur les boîtes aux lettres et d'autre part, à la numérisation qui fait également diminuer les tonnages de papiers collectés.

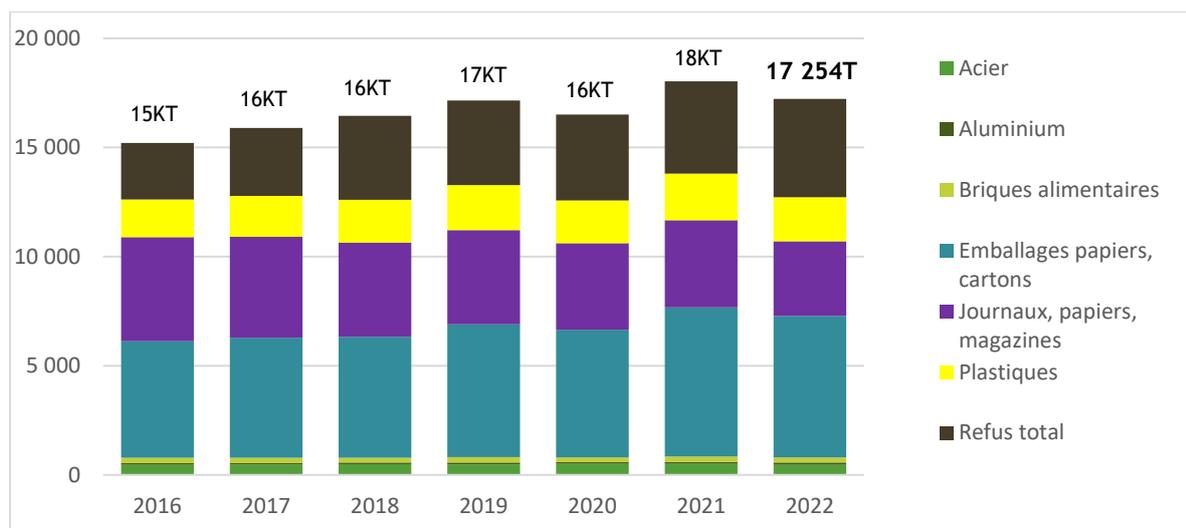
Une légère diminution du flux carton est constatée suite à la reprise économique de 2021.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages entrants 2019/2020/2021/2022 comparativement à 2010 :

TONNES / AN	2010	2019	2020	2021	2022
Emballages	6 806	11 621	11 650	12 358	12 335
Carton	1 333	1 741	1 629	1 848	1 726
Papiers	5 709	4 010	3 753	3 694	3 266
Total	13 848	17 372	17 032	17 900	17 327

Le recyclage des matières issues du centre de tri

Hormis les refus de tri, tous les déchets sortants du centre de tri font l'objet d'une valorisation matière.



Les flux les plus importants sont les « fibreux » = les emballages cartonnés et les journaux/papiers/magazines. Ces deux flux représentent à eux seuls 65 % des matières valorisées issues du centre de tri.

Les refus de tri sont de plus en plus importants. Ils représentaient 17 % en 2016 et représentent désormais 26 % des flux issus du centre de tri (le taux de refus comprend également les caractérisations effectuées sur le flux papier issus des collectes en points d'apports volontaires - et non seulement les taux de refus du bac jaune). Les usagers semblent donc trier davantage, mais des efforts sur la qualité du tri restent à faire.

Le tableau ci-dessous détaille les quantités recyclées depuis 2016 (année de mise en place des consignes d'extension de tri) :

	QUANTITÉ RECYCLÉE (TONNES)							Évolution 2021/2022
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	
Acier	471	479	497	486	506	512	464	- 9%
Aluminium	66	53	66	80	69	90	99	+ 10%
Briques alimentaires	250	256	216	246	232	238	239	=
Emballages papiers, cartons	5 336	5 493	5 550	6 084	5 850	6 831	6 480	-5%
Journaux, papiers, magazines	4 767	4 627	4 313	4 323	3 963	3 997	3 427	- 14%
Plastiques	1 736	1 869	1 965	2 056	1 954	2 138	2 049	-4%
Refus	2 585	3 116	3 849	3 884	3 935	4 232	4 496	+6%
Total	15 211	15 894	16 457	17 159	16 509	18 037	17 254	-4%

La différence entre le tonnage entrant et le tonnage sortant s'explique par le stockage en fin d'année et « le taux de freinte » (pertes liées au passage des déchets sur les lignes de tri, notamment la part d'humidité perdue entre le vrac entrant et les balles sortantes).

LA VALORISATION DES BIODECHETS

Compost produit :

2019	2020	2021	2022
2673 T	3596 T	3387 T	1 963 T

Les données ont été arrondies

7 713 tonnes de biodéchets ont été collectées.

293 tonnes de structurant ont été ajoutées.

Au total, 1963 tonnes de compost ont été produites.

Sur 2022, suite à l'indisponibilité des tunnels de biodéchets, les biodéchets ont suivis une filière différente de traitement, selon la répartition suivante (cf. événements marquants 2022) :

	Tonnage sur 2022
Biodéchets préparés envoyés à Pont-scorff	3596 T
Biodéchets envoyés chez Valdis	1772 T
Biodéchets envoyés chez MEETHA	1042 T
Biodéchets envoyés à TREGOR BIOGAZ	72 T
Biodéchets envoyés à Pont-scorff	1705 T

Le refus de criblage s'élève à 1 016 tonnes en 2022, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés (ligneux bois). Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinac-Lochrist.

L'agriculture est le principal débouché. Les agriculteurs locaux sont privilégiés (20 km autour de Caudan). La distribution gratuite, en vrac, lors de manifestations publiques est, également, fortement appréciée des habitants. Plus de 100 tonnes par an sont ainsi valorisées par Lorient Agglomération.



La promotion de la filière et sa valorisation passe par la diversification des débouchés, c'est pourquoi depuis le 1^{er} octobre 2019, une partie du compost produit est également ensaché et vendu à la boutique du comptoir du réemploi.

La mise en sac semble susciter l'intérêt des utilisateurs car ce mode de conditionnement du produit présente des avantages en matière de confort d'utilisation, de transport et de stockage.

En retour, l'ensachage et son packaging est un formidable vecteur de communication et de prévention participant à renforcer et améliorer la qualité du tri.

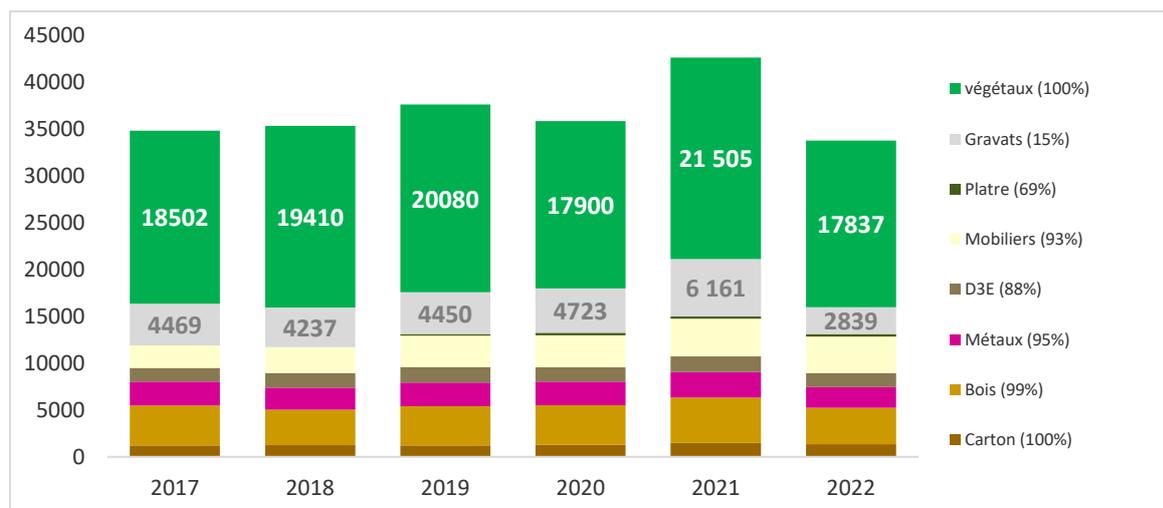
Données issues des ventes :

VENTE	2019	2020	2021	2022
Nombre de sacs 40L	247	1215	1385	1089
Tonnage	4T	17T	19T	15T

À Groix, deux types de compost sont produits sur la plateforme de compostage de Groix. Après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

LA VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

Tonnages valorisés sortant des déchèteries :



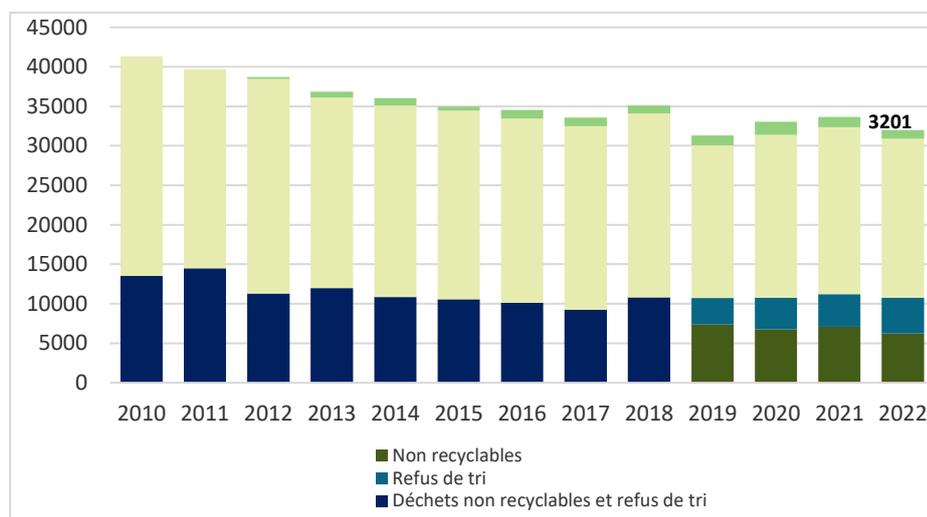
Taux de valorisation de chaque filière indiquée par les repreneurs

	TRAITEMENT OU VALORISATION
Déchets non recyclables	Enfouissement
Métaux	Recyclage matière
Bois	Recyclage matière
Gravats	Enfouissement ISDI et Valorisation matière (criblage, concassage, recouvrement d'alvéole de l'ISDND de Kermat à hauteur de 15%)
Déchets végétaux	Recyclage organique
Mobilier	« Multi filières » : Recyclage matière, valorisation énergétique dont CSR, Enfouissement
Textiles	Recyclage matière
Plâtre	Recyclage matière
Cartons	Recyclage matière
Batteries	Recyclage matière
D3E	Recyclage matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	Valorisation énergétique (destruction thermique majoritairement)
Lampes et néons	Recyclage matière
Polystyrène	Recyclage matière
Films plastiques	Recyclage matière
Plastiques durs	Recyclage matière

LES DECHETS ENFOUIS A L'ISDND DE KERMAT

Les déchets enfouis au niveau de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Kermat sont :

- Les déchets issus de la collecte en porte à porte (poubelle bleue) après traitement à l'Unité de Traitement Biologique. Ces déchets sont appelés DUS (Déchets Ultimes Stabilisés),
- Les déchets non recyclables provenant des déchèteries et des apports directs au centre ADAOZ par les structures autorisées,
- Les refus du centre de tri (issus des collectes de Lorient Agglomération ainsi que de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan),
- Les refus de compost.



Jusqu'en 2018, les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'était pas possible de dissocier les tonnages. Depuis 2019, ils sont désormais dissociés.

Les Déchets Ultimes Stabilisés (DUS) représentent 62.9 % des déchets enfouis en 2022, les encombrants 19.6 %, les refus de tri 14.1 % et les refus de compost 3.5 %.

Le tableau ci-dessous détaille les différents flux de déchets enfouis depuis 2010 :

	2010	2019	2020	2021	2022	2021-2022
Déchets non recyclables + refus de tri	13533	10737	10755	11230	10 779	↘ 4.0%
DUS	27794	19334	20621	21107	20 123	↘ 4.7%
Refus de compost		1228	1669	1329	1 107	↘ 16.7%
TOTAL	41328	31299	33045	33666	32 009	↘ 4.9%

On constate un retour aux tonnages d'avant crise sanitaire des déchets non recyclables, refus de tri et encombrants (2020 et 2021 étant des années particulières liées à la crise sanitaire).

Le traitement des déchets par stabilisation permet de réduire le tonnage de déchets enfouis : En 2022, le traitement par stabilisation a permis de perdre en moyenne 34,2% (de la masse des déchets entrants.) Les ferrailles sont également extraites des Déchets Ménagers Résiduels. Ainsi, 174 tonnes de ferrailles issues des DMR ont été recyclées en 2022.

Les refus de compost ont diminué, avec le changement de traitement dû à l'indisponibilité des tunnels et aux tests de méthanisation.

Le compost produit est de très bonne qualité et respecte la norme NFU 44-051 révisée ainsi que les certifications AB et ASQA qui ont été reconduites en Janvier 2022.

LE TAUX DE VALORISATION MATIERE

On constate une baisse d'environ 1% de la valorisation matière sur 2022. Malgré cela, Lorient Agglomération approche de l'objectif 2025 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (65 %).

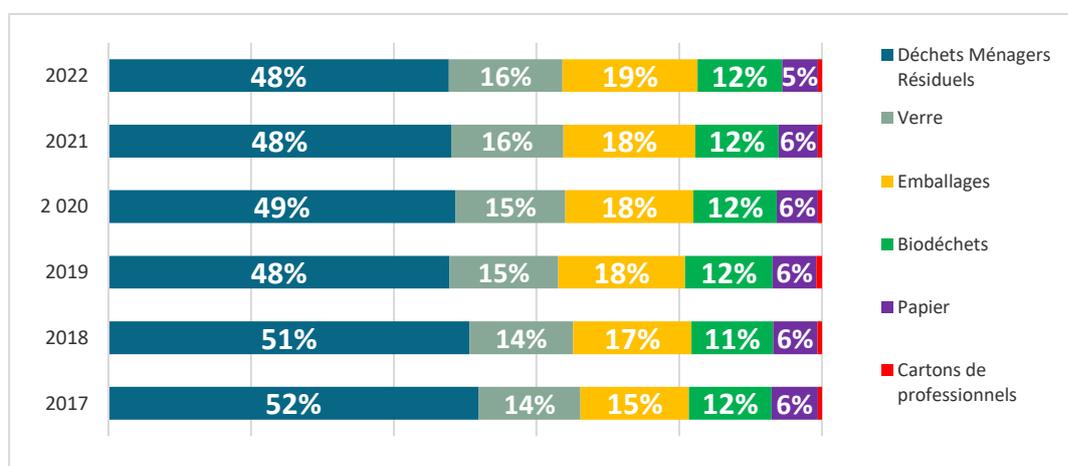
2017	2018	2019	2020	2021	2022
59%	61,50%	64,20%	63,10%	64,80%	63,90%

Matières valorisables captées via les collectes de proximité

En 2022, le taux de matière valorisable captée via les collectes de proximité atteint les 52 %
Ce taux peut encore augmenter car une part importante de déchets valorisables se trouve toujours dans la poubelle bleue.

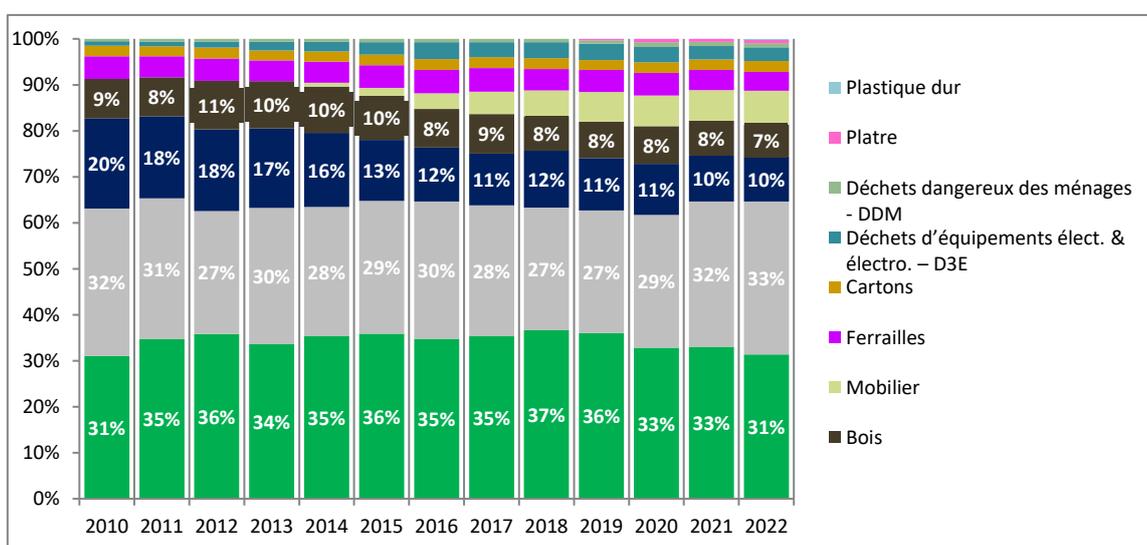
2017	2018	2019	2020	2021	2022
48%	49%	52%	51%	52%	52%

Détails des collectes via les collectes de proximité :



Matières valorisables captées en déchèterie

Répartition des flux valorisables :





COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATIONS USAGERS

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI

ACTIONS D'INFORMATION SUR LA QUALITÉ DU TRI

L'information sur la qualité du tri aux administrés des 25 communes de Lorient Agglomération relève de l'action d'une équipe de 5 agents suivi qualité (ASQ) et de leur encadrant. Ces derniers sont répartis par secteur géographique, mais ils peuvent être amenés à effectuer ponctuellement des missions en groupe, comme lors de campagnes de sensibilisation en porte à porte dans les copropriétés ou habitat vertical. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des élus communaux et de leurs services au quotidien.

ACTIONS LIÉES À L'EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES ADMINISTRATIONS

Les interventions assurées sur le tri et la prévention des déchets auprès des administrations ont été les suivantes :

- intervention auprès des élèves de l'IUT de Lorient ;
- stand lors du « Welcome Deiz », journée de rentrée de l'UBS à Lorient ;
- accueil du conseil municipal des enfants de Calan / Lanvaudan au centre de tri des emballages.

ACTIONS LIÉES À L'EXEMPLARITÉ DANS L'ÉVÉNEMENTIEL

En 2022, Le service de prévention des déchets a accompagné 85 événements avec des conseils sur la réduction des déchets, la mise à disposition de points tri et de signalétique relative aux consignes de tri, sans oublier la sensibilisation des référents déchets ou des bénévoles chargés du suivi du tri sur les manifestations. Parmi les gros rendez-vous ayant fait l'objet d'un accompagnement renforcé, citons le Festival Interceltique de Lorient, les 4 Jours CIC de Plouay, La Lorientaise et un nouvel événement autour de la rade et de la mer : Lorient Océans.

Le service de prévention a également assuré les actions suivantes :

- Contribution au dossier de renouvellement de DSP et analyses des candidatures pour les équipements communautaires suivants : Hydrophone et Parc des Expositions ;
- Investissement dans du matériel de lavage et de la vaisselle issue du réemploi en vue du lancement d'un service de location de vaisselle lavable ;

Enfin le service de location & de lavage de gobelets réutilisables a repris sa vitesse de croisière :

- 44 prestations de location pour environ 37 800 gobelets lavés ;
- 61 904 gobelets lavés pour deux principaux clients possédant leur propre stock : mairie de Ploemeur & FCL

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ECORESPONSABLES

Nouveaux outils et campagnes de communication :

- Adhésif « stop-pub » fournis par la Région Bretagne (5 000 ex. livrés) ;
- Réalisation d'une série de 3 panneaux bifaces, supports pour l'animation de stands ;
- Réalisation d'un guide « Accueillir des poules à la maison : mode d'emploi » ;
- Réalisation d'une vidéo de présentation des dispositifs de soutien pour la prévention des déchets ;
- Réalisation d'une campagne « Déchets de Noël : les bons gestes de tri à retenir »
- Publication d'un dossier « Réduction & tri des déchets : gardons les bons réflexes » dans le n°58 du magazine « Les Nouvelles ».

Mise à jour, retraitage et diffusion des supports et dépliants

Les supports suivants ont été mis à jour :

- dépliant « badge déchèterie » ;
- brochure « éducation au développement durable » ;
- dépliant « Guide pratique des déchèteries » ;
- dépliant « Guide du tri » ;
- Campagne Gourmet Bag.

Sensibilisation des hébergeurs touristiques

Une visite du centre de tri des emballages a été proposée aux gérants de camping en juin 2022 en partenariat avec l'UBHPA. Cependant, la date choisie, trop proche du début de saison touristique, n'a permis de ne réunir que 8 participants.

Sensibilisation du monde de la plaisance

Une nouvelle campagne d'information des plaisanciers relative à l'élimination des feux de détresse a été organisée, en s'appuyant notamment sur le réseau des maîtres de port de la SELLOR et des associations de gestion des mouillages. Le focus a été mis sur la nouvelle « Responsabilité élargie des producteurs » (REP) entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, laquelle met fin à la règle du « 1 pour 1 » et permet à un usager de rapporter ses engins périmés chez les accastilleurs agréés par l'éco-organisme Pyréo, et ce sans obligation de rachat.

Une réunion d'information sur le thème « Déchets de la plaisance : prévenir les risques et faciliter le recyclage » a également été organisée à la Maison de l'Agglomération, en partenariat avec la SELLOR et avec le concours de la Gendarmerie Maritime et a réuni 12 responsables associatifs et maîtres de port.

Soutien au compostage collectif & pédagogique

Lorient Agglo accompagne plusieurs porteurs de projets sur le compostage de proximité :

- Compostage en pied d'immeuble : à Hennebont (quartier de Kerihouais) et à Lorient (quartier Frébault, quartier Kervénanec) ;
- Compostage autonome en établissement : à Plouay (collège Marcel Pagnol) et à Guidel (tiers-lieu Îlot Kergaher).

Cet accompagnement vise à cofinancer la mise en place de pavillon de compostage, comme en 2022 au sein de l'Îlot Kergaher. Il consiste également à former les professionnels et les jardiniers sur les fondamentaux du compostage, les spécificités de la gestion de ces équipements mis en place, à assurer le suivi du processus de compostage, à aider à trouver des solutions pour la fourniture de structurants (lien avec les services techniques communaux et les bailleurs sociaux) et à faciliter la valorisation produit in situ dans le cadre de pratiques de jardinage au naturel. 4 animations et interventions ont ainsi été assurées en 2022.

Le Service de prévention des déchets intervient encore pour la mise en place de composteurs pédagogiques de 300 Litres fournis à titre gracieux. 5 établissements scolaires (écoles primaires et collèges) en ont bénéficié en 2022.

Organisation des Ateliers du Faire Soi-Même

Dans le cadre du PLPDMA récemment adopté et de son axe dédié à l'allongement de la durée d'usage des objets et des matériaux, Lorient Agglomération souhaite contribuer à développer le « faire soi-même » par le biais de l'organisation d'ateliers de transmission des savoir-faire (ou ateliers « DIY » pour « Do It Yourself ») destinés au grand public. La diffusion de bonnes pratiques dans différents domaines de la vie quotidienne (ménage, jardinage, ameublement, outillage, petite enfance, soins corporels, etc.) vise à rendre moins dépendant les citoyens des produits de consommation courante - souvent suremballés - et à allonger la durée de vie des objets usuels. Pour cela, un programme trimestriel d'ateliers a été proposé entre février et avril au sein du local dédié situé sur la commune de Caudan dans le bâtiment accueillant les ateliers d'une recyclerie du territoire. 11 ateliers ont été organisés avec un total de 84 participants, soit un taux de participation de 82%. Parmi les ateliers proposés, deux ateliers sur le thème « Jardinage au naturel : en savoir plus sur le compostage et le paillage » ont été assurés en régie avec un jardin pédagogique créé sur le site ADAOZ comme support d'animation.

Une seconde série d'ateliers a été proposée dans le cadre de la Semaine de réduction des déchets (voir ci-après).

Pour rappel, les Ateliers du faire soi-même sont ouverts à tous et avec un tarif compris entre 1 et 7,50 euros. Il s'agit d'un coût aidé dans la mesure où Lorient Agglomération verse 80 % de la rémunération aux intervenants, le montant à la charge des participants constituant les 20 % restants. A l'occasion de la Semaine de réduction des déchets, les ateliers ont été proposés gratuitement.

PARTICIPATION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EMBLEMATIQUES

Dans le cadre des opérations « Eau jardin » (Ria d'Étel), « Blavet au naturel » (Blavet) et « Scorff au naturel » (Scorff), associées à l'événement national « Semaine pour les alternatives aux pesticides », Lorient Agglomération a proposé 7 distributions de compost et de broyat entre le 20 mars et le 02 avril.

3 autres distributions ont été assurées par ailleurs dans le courant du printemps, dans le cadre de fêtes des plantes. En tout, ce sont environ 150 m³ de compost de biodéchets qui ont ainsi été mis à disposition.

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets a également pu de nouveau être organisée du 19 au 26 novembre. Le bilan est le suivant :

- 76 visiteurs au centre de tri & à la recyclerie ;
- 21 visiteurs au centre de stockage des déchets ultimes ;
- 10 Ateliers du faire soi-même avec 97 participants (taux de remplissage de 80%) ;
- 2,7 tonnes de jouets collectés pour l'opération solidaire « Laisse parler ton cœur » (tonnage multiplié par 6 depuis la première édition en 2018) ;
- 3 semaines d'exposition « Répar'acteurs » proposée autour des métiers de la réparation au centre social Albert Jacquard de Lanester avec 2 ateliers associés.

AUTRES ANIMATIONS RÉALISÉES EN 2022

Intervention sur une matinée « jardinage au naturel » à Quistinic

Sollicitée par la mairie de Quistinic et organisée par ses services techniques, ce temps d'information et de démonstration n'a réuni que 6 participants, probablement par manque de visibilité.

Visites pédagogiques des équipements de traitement des déchets

En complément des animations et visites mentionnées précédemment, Lorient Agglomération a pu accueillir :

- 13 visites animées au centre de tri des emballages ;
- 4 visites aux ateliers de la recyclerie ;
- 2 visites au centre de stockage des déchets ultimes.

Ce sont en tout environ 200 visiteurs qui en ont bénéficié, avec des profils divers : étudiants, industriels de la plasturgie, salariés d'entreprises, associations du territoire, etc.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Lorient Agglomération s'appuie sur des associations locales reconnues par le monde de l'éducation pour sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets. Pour cela, 4 thématiques ont été proposées aux enseignants au cours de l'année scolaire 2021-2022, ainsi que deux circuits de visites pédagogiques :

- « Mon école Zéro déchet » : 3 établissements mobilisés pour 76 élèves du CE1 au CM2,
- « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans mon école » : 6 établissements mobilisés pour 139 élèves du CE1 à la 3^{ème},
- « Compostage et jardinage au naturel » : 7 classes bénéficiaires pour 161 élèves du CP au CM1 + IME,
- « Le déchet, cette ressource ! » : 6 classes bénéficiaires pour 136 élèves du CP au CM2 + ULIS,
- « Visite du centre de tri et de la recyclerie » : 10 classes bénéficiaires pour 223 élèves du CM1 à la 3^{ème} + ULIS,
- « Visite de l'ISDnd de Kermat » : 13 classes bénéficiaires pour 328 élèves du CM1 à la 6^{ème} + SEGPA

Ce sont en tout 94 demi-journées d'animation qui ont bénéficié à plus de 1 000 élèves de 10 communes différentes.

L'ensemble de ces programmes d'animation est confié aux associations prestataires dans le cadre d'un marché à bons de commande signé sur deux ans. Ce marché a été relancé en septembre 2022 et notifié en novembre pour un démarrage des actions pédagogiques 2022-2023 en décembre.

LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS

INDICATEURS DE SATISFACTION DES USAGERS

Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement au sein de la Direction Gestion et Valorisation des Déchets.

En 2022 une enquête comportementale a été réalisée par un prestataire sur l'utilisation et la fréquentation des déchèteries, avec un panel 749 usagers.

Satisfaction moyenne : **86%**



Points forts : Accueil et consignes de tri reçues, conditions de sécurité, utilisation du badge (91%)

Axes d'amélioration : stationnement et possibilité de manœuvre sur les petits sites

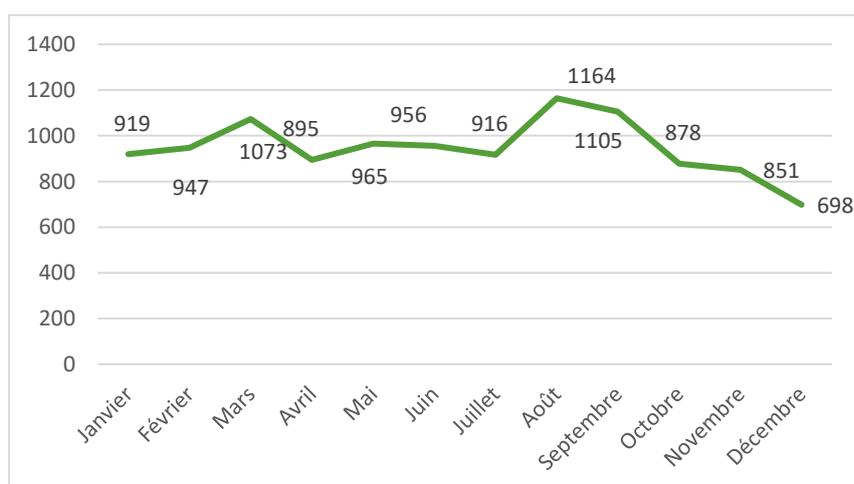
INDICATEURS DE TRAITEMENT DES SOLLICITATIONS DES USAGERS

Les indicateurs concernant les demandes des usagers et leurs traitements sont analysés à partir de la base de données du logiciel métier utilisé au quotidien pour la relation usagers, la gestion du parc de bacs et de sacs et pour la gestion de la facturation aux usagers (Redevance spéciale).

La majorité des demandes des usagers sont ainsi enregistrées dans ce logiciel pour y être ensuite traitées.

Analyse quantitative

Nombre de demandes (« tickets ») des usagers par mois



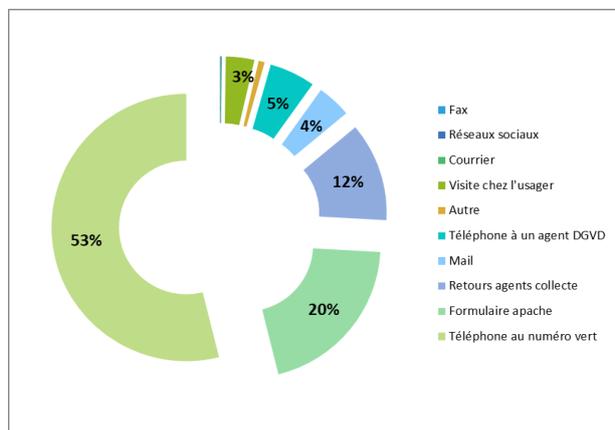
Au total, le service a enregistré 11 367 demandes (stable par rapport à 2021) de la part des usagers, soit une moyenne de 45 demandes par jour (37 en 2020).

Les demandes des usagers augmentent nettement à partir sur les vacances de Printemps et d'été. Ces données n'intègrent pas les demandes liées aux déchèteries connectées.

Les différents canaux utilisés par les usagers

Le canal favorisé par les usagers pour solliciter le service des déchets reste indéniablement le Numéro Vert (= téléphone) ; 53 % des demandes sont exprimées via ce canal (baisse de 5 % par rapport à 2021). L'utilisation des formulaires continue progressivement de prendre de l'ampleur (20% en 2022 contre 18 % en 2021).

12 % des demandes sont liées à des remontées terrain (sensibilisation des agents de terrain pour les remontées).



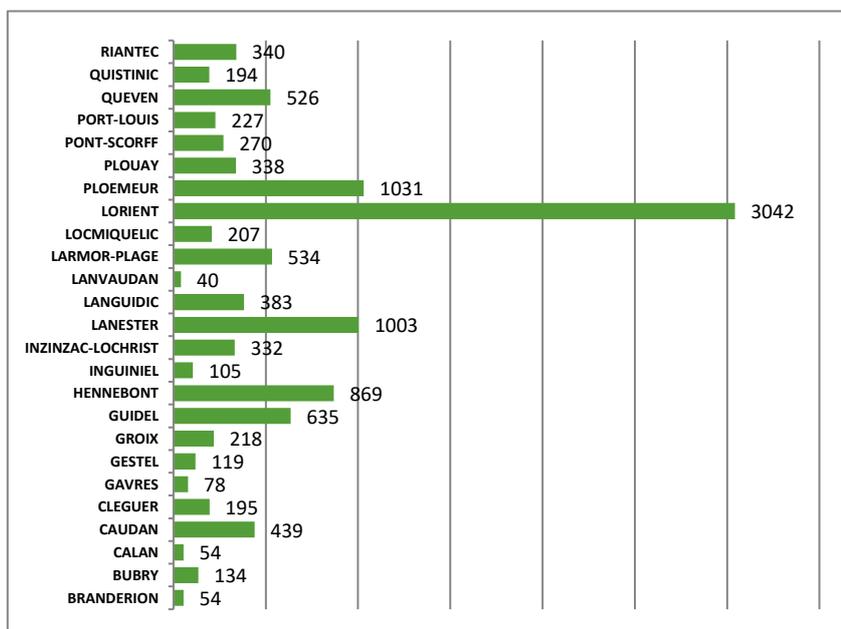
En 2022, 6072 tickets ont été créés par les agents du N°VERT suite à une demande des usagers (6 617 en 2021), ce qui représente 33 % des appels reçus. Pour les autres demandes, les agents d'accueil sont en capacité de répondre directement à l'utilisateur sans solliciter l'exploitation (horaires des déchèteries, numéro du service de collecte des encombrants à domicile, règle relative aux jours fériés, etc...). Ainsi, le N°VERT a répondu à environ 18 300 appels en 2022.

Une ligne spécifique liée aux déchèteries connectées a répondu à environ 6300 appels, pour traiter les problématiques et aider les usagers dans l'installation de leur e-badge.

Nombre de tickets (demandes) créés par commune

Rapporté au nombre d'habitants par communes, les habitants qui ont le plus sollicité le service en 2022 viennent des communes de Quistinc (13 % de la population), Gavres (11%), Groix (9%) et Port-Louis (8 %), et principalement sur la période du printemps et de la saison estivale de juillet et août.

Lorient est une commune à forte population qui nécessite le plus d'interventions (3042), que ce soit en changement de dotation, mise en place ou réparation.



Motifs de sollicitation pour création de tickets

Le principal motif de sollicitation est la demande de changement du volume du bac (22 % des demandes). Cette forte demande est à lier avec la politique d'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue menée sur le territoire depuis 2017 (réajustement en fonction du nombre d'usagers dans le logement et de particularités).



LES INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous résume les modalités d'exploitation des différents services couverts par la Direction Gestion et Valorisation des déchets, en régie ou en prestation de service. Il n'y a pas de délégation de service public (DSP) au sein de ce service.

	EXPLOITATION EN RÉGIE	EXPLOITATION EN PRESTATION DE SERVICE	
		SERVICES	PRESTATAIRES
PRÉVENTION	Animation du PLPDMA»	Sensibilisation des scolaires	Aux Goûts Du Jour La Feuille d'Erable La Ligue de l'Enseignement Optim-Ism
		Caractérisation des déchets	Ecocivicom
		Gestion du comptoir du réemploi	Réemploi et Compagnie
COLLECTE EN PORTE À PORTE	Collecte des 3 flux sur 14 communes	Collecte des 3 flux sur 9 communes	COVED (PAPREC)
	Collecte du papier des administrations sur 9 communes	Collecte des 3 flux sur Lorient et Larmor-Plage	Loris Services
	Collecte du carton sur 4 communes	Collecte des cartons en centre-ville de Lorient	
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Collecte du verre sur 24 communes	Collecte du verre à Lorient	SUEZ
	Collecte du papier sur 25 communes		
COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	Accueil et gestion du haut de quai sur 11 des 13 déchèteries du territoire	Accueil et gestion du haut de quai à Plouay et Bubry	COVED
	Réalisation du petit entretien sur les 13 déchèteries		
	Rotation et transfert des bennes cartons et non recyclables	Compactage des bennes	

	Compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix	Rotations et transferts des autres flux	COVED, SUEZ, RETRILOG, Triadis, SARP, VEOLIA
TRAITEMENT ET VALORISATION	Gestion de la plateforme de compostage de Groix	Gestion de l'unité de Traitement Biologique de Caudan	GEVAL
		Gestion de la plateforme de transfert des encombrants et du verre de Caudan	
	Gestion du centre de transfert de Groix	Gestion du centre de tri	ECOTRI (les ateliers fouesnantais)
	Gestion de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist	Gestion de la plateforme de transfert du verre de Plouay	JAFFREDO
	Gestion de l'installation de stockage des déchets inertes de Groix	Gestion de la plateforme de stockage et de compostage des déchets verts de Plouay	Les Recycleurs Bretons
		Traitement des lixiviats de l'ISDND	OVIVE

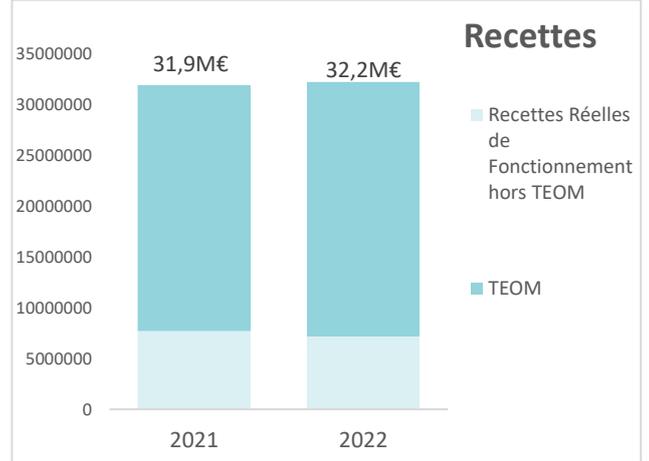
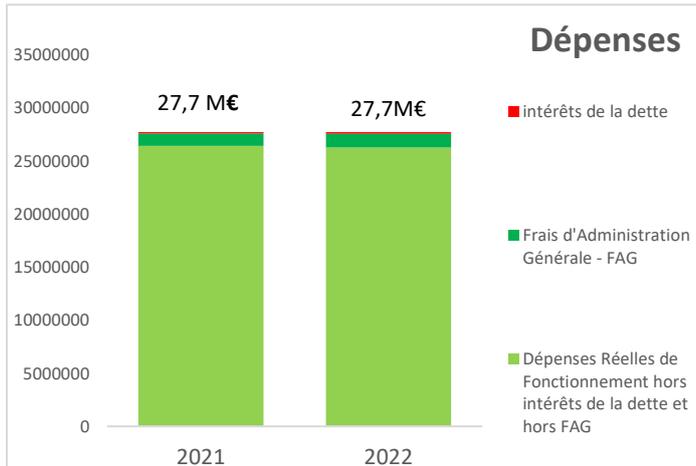
LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché.

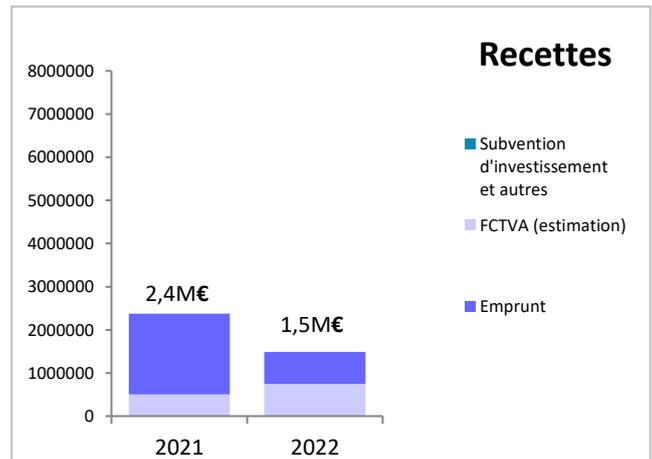
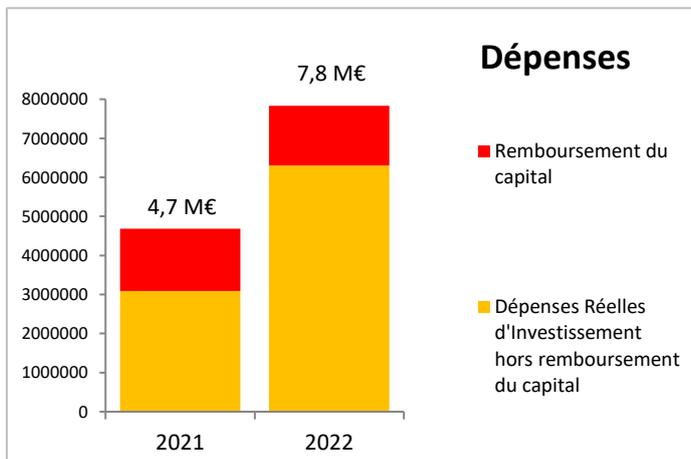
STRUCTURE	PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL 2021 (€ TTC)	MONTANT ANNUEL 2022 (€ TTC)	ÉVOLUTION 2021-2022
LORIS	Collecte en porte à porte (2 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	3 441 771 €	3 650 083€	9%
GEVAL	Exploitation de l'unité de traitement biologique	Marché public 6 ans	31/12/2024	2 933 146 €	3 778 618 €	28.8%
ECOTRI	Exploitation du centre de tri	Marché public 6 ans	31/07/2023	2 234 894 €	2 336 030 €	5%
COVED	Gestion du haut de quai, compactage et transfert des bennes en déchèterie	Marché public 6 ans	31/12/2023	1 412 229 €	1 353 615 €	- 4%
COVED	Collecte en porte à porte (9 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	1 088 021€	1 133 585 €	4.2%

PRÉSENTATION DU BUDGET

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis 2021 :

DONNÉES COMPTE ADMINISTRATIF		2021	2022	TAUX D'ÉVOLUTION
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles (hors intérêts dette et hors FAG)	26 439 337 €	26 284 898 €	-0,58%
	Frais d'Administration Générale - FAG	1 146 240 €	1 277 981 €	11,49%
	Intérêts de la dette	147 561 €	146 722 €	-0,57%
	Dépenses Réelles de Fonctionnement	27 733 138 €	27 709 601 €	-0,08%
	Recettes Réelles de Fonctionnement hors TEOM	7 684 747 €	7 156 275 €	-6,88%
	TEOM	24 195 332 €	25 035 945 €	3,47%
	Recettes Réelles de Fonctionnement	31 880 079 €	32 192 220 €	0,98%
	Excédent de la section de fonctionnement	4 146 941 €	4 482 619 €	8,09%
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles d'Investissement (hors remboursement du capital)	3 086 983 €	6 300 766 €	104,11%
	Remboursement du capital	1 601 600 €	1 528 727 €	-4,55%
	Dépenses Réelles d'Investissement	4 688 583 €	7 829 493 €	66,99%
	Subvention d'investissement et autres	0 €	0 €	0,0%
	FCTVA (<i>estimation</i>)	506 389 €	747 785 €	47,67%
	Emprunt	1 870 000 €	735 700 €	
	Recettes Réelles d'Investissement	2 376 389 €	1 483 485 €	-37,57%
	Déficit de la section d'investissement	-2 312 194 €	-6 346 008 €	174,46%
	Résultat global	1 834 747 €	- 1 863 389 €	-201,56%
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM	108 %	93 %		

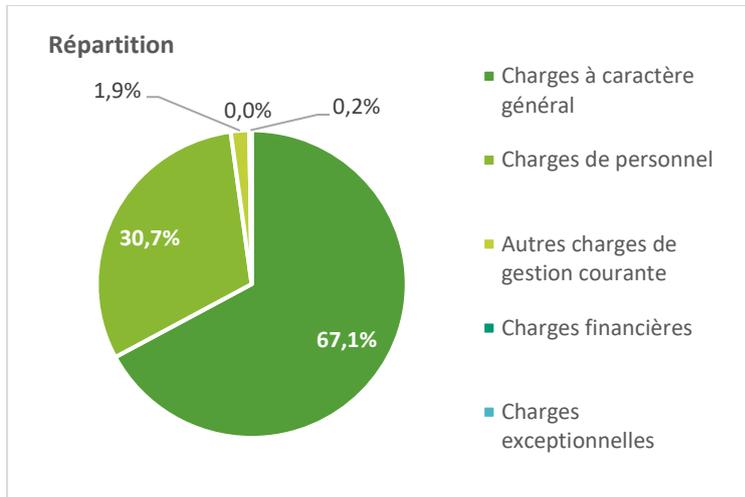
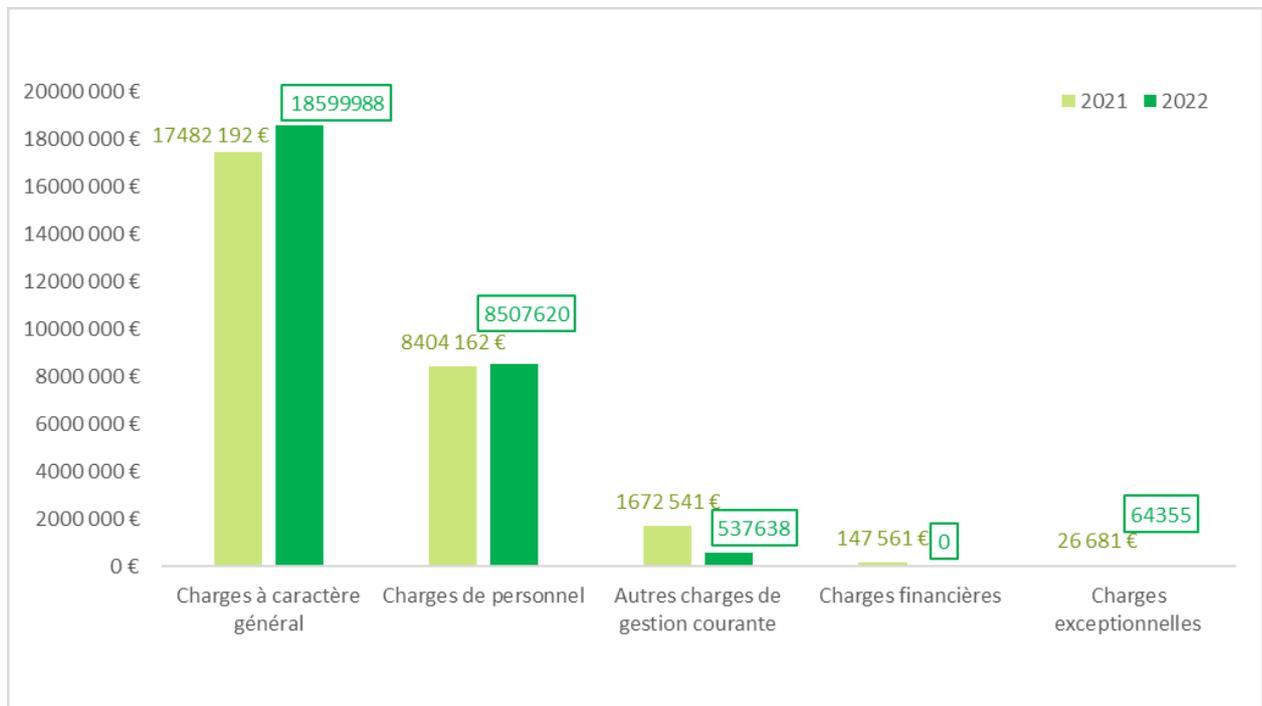
En se fondant sur les modalités de calcul de la disproportion de la TEOM, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2022, un déficit global de - 1 863 K€.

Il en ressort que le produit de la TEOM ne couvre pas, en 2022, les dépenses réelles nettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

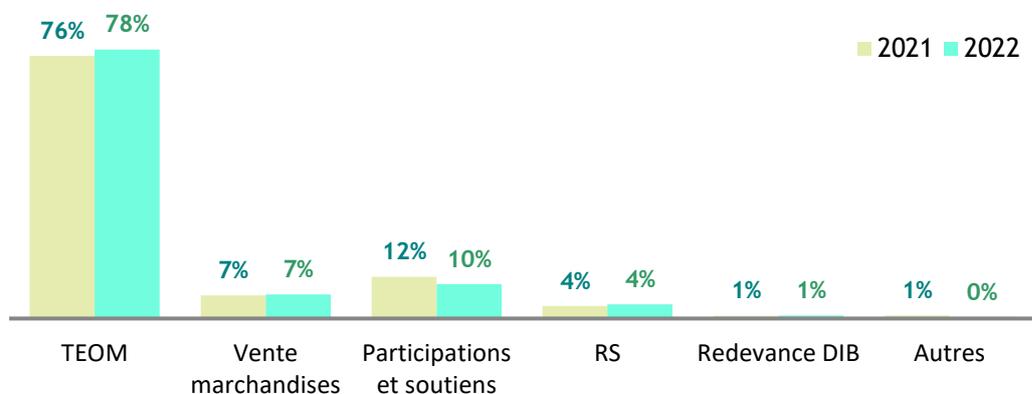
Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 27 709K€, en baisse de 0,08 % par rapport à 2021. Elles se décomposent comme suit :



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 32 192 K€, en augmentation de 0,98 % par rapport à 2021. Ces recettes se composent de :

TYPE DE RECETTE	2021		2022		ÉVOLUTION
TEOM	24 195 332	75,9 %	25 035 945	77,7%	3,5%
Vente marchandises	2 139 057	6,7 %	2 248 897	7,0%	5,1%
Participations et soutiens	3 840 779	12,0 %	3 182 926	9,9%	-17,13%
RS	1 152 414	3,6 %	1 321 511	4,10%	14,7%
Redevance DIB	263 230	0,8 %	266 602	0,8%	1,3%
Autres (dont remboursements sur charges de personnel et d'assurance, recyclerie, régularisation de tva)	289 267	0,9 %	136 339	0,4%	-52,9%
TOTAL	31 880 079	100 %	32 192 220	100,00%	0,98 %



En 2022, la TEOM représente 77,7 % des recettes de la Direction.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Lorient agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur le territoire communautaire antérieur à la fusion avec l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet.

En 2015, une nouvelle proposition de convergence des taux a été actée, sur la période 2016 à 2020, pour l'ensemble du périmètre fusionné.

Pour 2022, les taux sont de :

- Communes de Lorient Agglomération (hors Caudan) : 9,54%
- Commune de Caudan : 6,80 %

Le produit de la TEOM comptabilisé pour 2022 est de 25 035 945 €.

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'agglomération est essentiellement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 77,7 % des recettes réelles comptabilisées en 2022.

Participations et soutiens

Les participations et soutiens représentent 9,9 % des recettes réelles comptabilisées en 2022, soit 3 182 926 €.

Ces recettes sont principalement issues des Eco-organismes, dont CITEO depuis la fusion entre Eco emballages et Ecofolio, d'Ecomaison (ex : Eco mobilier) et d'Ecosysteme (ex : OCAD3E).

Vente de marchandises

Avec une augmentation de plus de 109 840 € par rapport à 2021, la vente des matériaux issus de la collecte sélective rapporte un peu plus de 2,2 millions d'euros.

Les cartons, Journaux Revues Magazines et plastiques représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises. Les recettes des Journaux Magazines et cartons sont en diminution du fait du prix de reprise et du tonnage global en baisse (en hausse pour les cartons et en baisse pour les journaux). Les recettes provenant de l'acier sont en augmentation du fait d'une hausse du prix de reprise malgré une légère baisse des tonnages.

Les recettes provenant des plastiques, verre et aluminium sont en forte hausse du fait des tonnages mais surtout des prix de reprise.

Donc, malgré la diminution des tonnages collectés, les recettes augmentent grâce à une l'augmentation de certains prix de reprise (verre, plastiques, aluminium et acier).

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles et batteries de déchèteries, platinage et les bacs usagés) représente 7 % des recettes réelles comptabilisées en 2022.

La redevance spéciale (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient agglomération et CC de la Région de Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, tarifs, redevables).

Ainsi, en 2015, la nouvelle Communauté d'agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- Un seuil d'application de la RS défini comme la quantité de déchets assimilables produite supérieure à 3 000 litres hebdomadaires,
- Une tarification incitative au tri.

Pour 2022 les tarifs sont les suivants :

- 31,68 € le m³ de DMR,
- 14,20 € le m³ d'emballages ou de biodéchets.

Par ailleurs, cette redevance spéciale s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs appliqués en 2022 sont les suivants :

- 95,34 € HT/an pour les caravanes,
- 234,68 € HT/an pour les HLL.

La RS représente 4 ,1 % des recettes réelles comptabilisées en 2022, soit 1 321 511 €.

La facturation aux producteurs de déchets industriels banals déposant ces déchets à ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. En 2022, la facturation à des tiers représente 266 602 €, soit 0,8 % des recettes réelles comptabilisées.

Ces utilisateurs sont :

- La Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers produits sur leur territoire.

En 2022, en application du bordereau de prix associé au marché de prestations, les tarifs appliqués pour la prestation de tri et traitement dans le cadre de la nouvelle convention de coopération sont les suivants :

- ✓ Pour le tri des emballages : 235,17 € HT/ tonne,
- ✓ Le reconditionnement des JRM : 27,17 € HT/ tonne.

- Les professionnels : entreprises, industries, établissements publics.

Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération.

Pour l'année 2022, les tarifs sont les suivants :

- ✓ Tarifs Communes membres : 75,30 € HT/tonne + TGAP 45,00 €/tonne,
- ✓ Tarifs tiers : Autres flux : 138,28 € HT/tonne + TGAP 45,00 €/tonne.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, le remboursement du capital de la dette compris, atteignent 7 829 K€, pour 2022, ce qui représente une hausse de 67% par rapport à 2021.

Une hausse des dépenses d'investissement 2022 liée principalement à :

- Des avances sur l'acquisition de véhicules de collecte (réservation de commande suite à l'inflation),
- Une avance sur marché de travaux de structure des tunnels ADAOZ,
- Des travaux de terrassement et de VRD pour la création des alvéoles A7 et A8 sur le site de Kermat
- Requalification de la déchèterie de Guidel et du site de Groix

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1 483 K€ pour 2022.

Elles intègrent une estimation du FCTVA de 748 K€, calculée sur la base des dépenses d'équipement comptabilisées en 2021, des emprunts fléchés sur l'activité à hauteur de 736 K€, et de 0 € de subventions d'investissement reçues.

PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS

Les données présentées ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données sont exprimées, sauf mention contraire, en Hors Taxes.

Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif de la collectivité.

EVOLUTION DES COÛTS AIDES DES DECHETS PAR FLUX ET COMPARAISON PAR RAPPORT AU REFERENTIEL NATIONAL

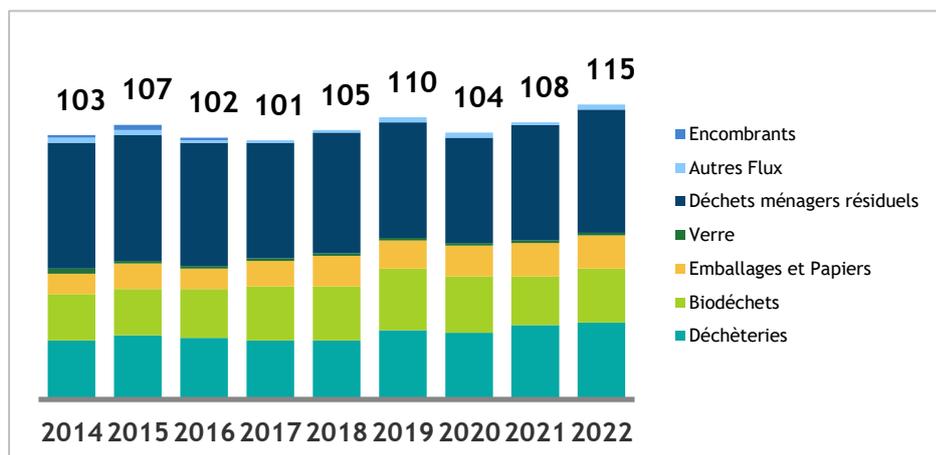
Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste "autres flux" comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire Le comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'utilisateur.

Coûts aidés en Euros HT/hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Autres Flux	2 €	2 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	1 €	2 €
Encombrants	1 €	2 €	1 €	-	-	-	-	-	-
Déchèteries	23 €	25 €	24 €	23 €	23 €	27 €	26 €	29 €	30 €
Biodéchets	18 €	18 €	19 €	21 €	21 €	24 €	22 €	19 €	21 €
Emballages et Papiers	8 €	10 €	8 €	10 €	12 €	11 €	12 €	13 €	13 €
Verre	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchets ménagers résiduels	49 €	49 €	48 €	45 €	47 €	45 €	41 €	45 €	48 €
TOTAL	103 €	107 €	102 €	101 €	105 €	110 €	104 €	108 €	115 €

Évolution des coûts aidés des déchets par flux



Les coûts sont exprimés en euros par habitant. Le nombre d'habitant 2022 correspond à la population légale totale en 2022, soit 211 053 habitants.

Les coûts aidés ont augmenté de 7 €/hab. entre 2021 et 2022.

Les principales variations entre ces deux années concernent les flux DMR et biodéchets qui augmentent respectivement de 3 et 2 €/hab : cela s'explique principalement par les révisions de prix sur le marché d'exploitation de l'usine de traitement et le dévoiement des biodéchets, ainsi que l'augmentation de la TGAP sur déchets enfouis à Kermat.

Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national¹ :

- Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent entre le 1^{er} quartile (43 €/hab) du référentiel national et la médiane² (53 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de près de 80 kg/hab. inférieures à la moyenne des collectivités de même type d'habitat, compensant des coûts unitaires de traitement (stabilisation + stockage) dans le haut de la fourchette des références nationales : 166 €/t, 9^{ème} décile³ national à 153 €/t,
- Les coûts du verre sont un peu en-dessous de la médiane,
- Les coûts des emballages et des papiers se situent un peu au-dessus de la médiane (12 €/hab). Les quantités collectées sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales (73 vs 55 kg/hab),
- Les coûts des déchèteries sont au niveau du 9^{ème} décile du référentiel national (29 €/hab), avec des révisions mensuelles sur les marchés de gestion des déchèteries importantes, non compensées par les diminutions des tonnages.
- Les coûts des biodéchets (21 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (48 €/hab) et au niveau de la médiane des données de référence nationale pour des collectes au porte-à-porte.
- Tous déchets confondus, les coûts de Lorient Agglomération (115 €/hab.) sont au niveau du quartile supérieur national qui est de 116 €/hab. 80 % des collectivités se situent entre 87 € (valeur la plus basse) et 116 €/hab (valeur la plus haute). En effet, Lorient agglomération a des

¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2020 - collectivités de typologie mixte à dominante urbaine - ADEME - 2023

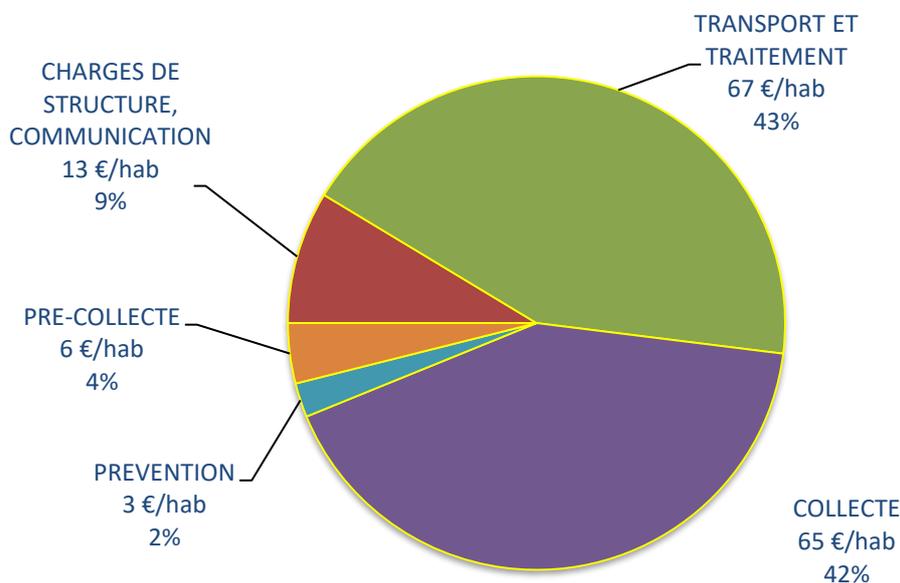
² 1^{er} quartile : valeur sous laquelle se trouvent le quart des collectivités françaises affichant les coûts les plus bas

³ 9^{ème} décile : valeur en-dessous de laquelle se trouvent 90% des collectivités françaises

performances de tri très bonnes (= de forts tonnages de collecte sélective), avec une collecte séparée des biodéchets que les autres collectivités n'ont pas forcément (mais qui sera rendue obligatoire fin 2023), un pré-traitement avant enfouissement limitant la part enfouie, et un service de déchèteries performant.

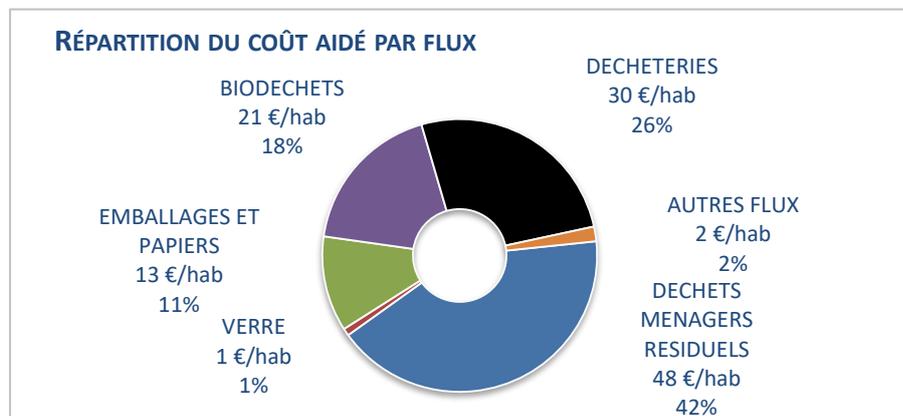
Répartition des charges et des produits en 2022

RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR TYPE DE CHARGE

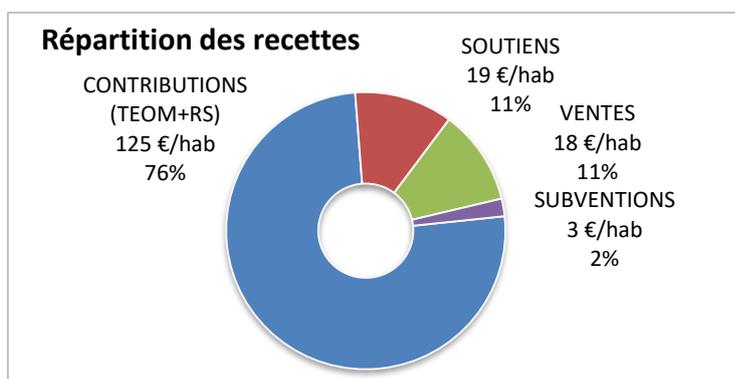


La collecte et le transport/traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses, à part comparables (respectivement 42 et 43%).

RÉPARTITION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX



Les Déchets Ménagers Résiduels représentent plus de 40 % des charges, suivis par les déchèteries (26 %) et les biodéchets (18 %). Les DMR sont les plus coûteux.



Les recettes diverses (soutiens, ventes, subventions) couvrent 24 % des charges. Les trois quarts sont financés par la TEOM, la redevance spéciale et la facturation des professionnels en déchèterie.

DETAIL DE LA MATRICE 2022

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en €/an, puis en €/hab et enfin en €/tonne.

euros / an	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	713 192 €	40 247 €	557 146 €	292 851 €	475 246 €	28 645 €	2 107 327 €
Communication	249 293 €	14 068 €	194 748 €	102 365 €	166 120 €	30 423 €	757 017 €
Prévention	84 619 €	27 263 €	40 791 €	20 712 €	554 073 €	4 835 €	732 293 €
Pré-collecte	251 178 €	86 946 €	340 414 €	605 707 €		2 325 €	1 286 570 €
Collecte	4 618 221 €	310 014 €	4 083 555 €	2 413 834 €	2 108 154 €	123 655 €	13 657 433 €
Transfert/Transport	80 041 €	150 291 €	74 650 €	13 565 €	759 601 €	34 378 €	1 112 526 €
Traitement	5 146 569 €		3 413 707 €	1 126 553 €	938 606 €	250 806 €	10 876 241 €
Gestion des DDM					285 261 €		285 261 €
Transport et traitement					2 136 028 €		2 136 028 €
TOTAL Charges	11 143 113 €	628 829 €	8 705 011 €	4 575 587 €	7 423 089 €	475 067 €	32 950 696 €
Produits industriels	751 759 €	226 308 €	2 042 010 €	48 135 €	732 637 €	117 503 €	3 918 352 €
Soutiens	9 975 €	109 492 €	3 596 429 €		252 050 €	20 411 €	3 988 357 €
Subventions	281 641 €	- €	255 176 €	81 285 €	119 584 €	8 708 €	746 394 €
TOTAL Produits	1 043 375 €	335 800 €	5 893 615 €	129 420 €	1 104 271 €	146 622 €	8 653 103 €
TVA	463 954 €	36 114 €	304 368 €	230 619 €	246 452 €	13 407 €	1 294 914 €
Coût aidé HT	10 099 738 €	293 029 €	2 811 396 €	4 446 167 €	6 318 818 €	328 445 €	24 297 593 €
Coût aidé TTC	10 563 692 €	329 143 €	3 115 764 €	4 676 786 €	6 565 270 €	341 852 €	25 592 507 €

euros / hab	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	3,38 €	0,19 €	2,55 €	1,39 €	2,25 €	0,13 €	9,89 €
Communication	1,18 €	0,07 €	0,89 €	0,49 €	0,79 €	0,14 €	3,55 €
Prévention	0,40 €	0,13 €	0,19 €	0,10 €	2,63 €	0,02 €	3,47 €
Pré-collecte	1,19 €	0,41 €	1,61 €	2,87 €		0,01 €	6,10 €
Collecte	21,88 €	1,47 €	19,35 €	11,44 €	9,99 €	0,58 €	64,71 €
Transfert/Transport	0,38 €	0,71 €	0,35 €	0,06 €	3,60 €	0,16 €	5,27 €
Traitement	24,39 €		14,87 €	5,34 €	4,45 €	1,19 €	50,23 €
Gestion des DDM					1,35 €		1,35 €
Transport et traitement					10,12 €		10,12 €
TOTAL Charges	52,80 €	2,98 €	39,81 €	21,68 €	35,17 €	2,25 €	154,69 €
Produits industriels	3,56 €	1,07 €	9,53 €	0,23 €	3,47 €	0,56 €	18,42 €
Soutiens	0,05 €	0,52 €	17,04 €		1,19 €	0,10 €	18,90 €
Subventions	1,33 €	---	1,11 €	0,39 €	0,57 €	0,04 €	3,44 €
TOTAL Produits	4,94 €	1,59 €	27,68 €	0,61 €	5,23 €	0,70 €	40,76 €
TVA	2,20 €	0,17 €	1,39 €	1,09 €	1,17 €	0,07 €	6,09 €
Coût aidé HT	47,85 €	1,39 €	13,32 €	21,07 €	29,94 €	1,56 €	115,13 €
Coût aidé TTC	50,05 €	1,56 €	14,76 €	22,16 €	31,11 €	1,62 €	121,26 €

euros / t	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	22,9 €	3,9 €	36,0 €	38,0 €	12,5 €	15,6 €	20,2 €
Communication	8,0 €	1,4 €	12,6 €	13,3 €	4,4 €	16,6 €	7,3 €
Prévention	2,7 €	2,6 €	2,6 €	2,7 €	14,6 €	2,6 €	7,0 €
Pré-collecte	8,1 €	8,4 €	22,0 €	78,5 €	- €	1,3 €	19,7 €
Collecte	148,6 €	30,0 €	263,8 €	313,0 €	55,5 €	67,4 €	133,6 €
Transfert/Transport	2,6 €	14,5 €	4,8 €	1,8 €	20,0 €	18,7 €	10,7 €
Traitement	165,6 €	- €	204,6 €	146,1 €	24,7 €	136,7 €	115,4 €
Gestion des DDM					7,5 €		7,5 €
Transport et traitement					56,3 €		56,3 €
TOTAL Charges	358,5 €	60,8 €	546,4 €	593,2 €	195,5 €	258,9 €	315,6 €
Produits industriels	24,2 €	21,9 €	130,2 €	6,2 €	19,3 €	64,0 €	38,7 €
Soutiens	0,3 €	10,6 €	232,3 €	- €	6,6 €	11,1 €	44,0 €
Subventions	9,1 €	- €	15,3 €	10,5 €	3,2 €	4,7 €	7,9 €
TOTAL Produits	33,6 €	32,5 €	377,8 €	16,8 €	29,1 €	79,9 €	85,8 €
TVA	14,9 €	3,5 €	19,1 €	29,9 €	6,5 €	7,3 €	12,4 €

Coût aidé HT	324,9 €	28,3 €	181,6 €	576,5 €	166,5 €	179,0 €	233,4 €
Coût aidé TTC	339,9 €	31,8 €	201,3 €	606,4 €	172,9 €	186,3 €	245,8 €

LEXIQUE

Le lexique ci-dessous propose des définitions du vocabulaire technique utilisé tout au long du rapport afin d'aider à la compréhension du service public de gestion des déchets.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets Assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispensées).

»

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants

spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

Eco-organisme :

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets. Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.